

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRETÁIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME II

(TOME XLII DE LA COLLECTION)

6^e Livraison. — Décembre 1877.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1877

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. LES LIVRES D'ÉTRENNES, par M. <i>Lucien Dubois</i>	417
II. LA PRISE DE POSSESSION DU DUCHÉ DE RETZ EN 1780, par M. <i>Ch. de Sourdeval</i>	436
III. LE BOIS DE LA COUDRAYE, proverbe, par M. <i>Alfred de Courcy</i>	440
IV. LE MOULIN; — LES POMMIERS SONT FLEURIS, sonnets, par M. <i>Prosper Blanchemain</i> ..	459
V. SAINT PAULIN DE NOLE, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	461
VI. LE VAISSEAU DE GUERRE DES PÊCHEURS MALOUIENS AUX TERRES NEUVES (fin), par M. <i>Félix du Bois Saint-Séverin</i>	467
VII. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Essai sur l'esprit public dans l'histoire</i> , de M. le V ^e Ph. d'Ussel, par M. <i>René Kerviler</i> . — <i>Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel</i> , de M. Ed. Corroyer, par M. <i>L. de Kerpenic</i> . — <i>Questions de droit maritime</i> , de M. Alfred de Courcy, par M. <i>Auguste Foulon</i> . — <i>Sarah, ou la Suivante de la Marquise</i> , de M. de Montfournier, par M. <i>Hippolyte Le Couvello</i>	476
VIII. CHRONIQUE, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	486

Sous peu de jours, nos abonnés recevront notre deuxième Table méthodique décennale (1867-1876). — Un nouveau Bulletin de chemins de fer sera placé sous la couverture.

LES LIVRES D'ÉTRENNES

LE CIEL, *simples notions d'astronomie*, par M. A. Guillemin, 5^e édition, in-8°, illustré; — NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, tome III, par Elisée Reclus, in-8°, avec cartes et gravures; — LE TOUR DU MONDE et JOURNAL DE LA JEUNESSE, année 1877; — HISTOIRE D'ANGLETERRE, tome II^e et dernier, par M. Guizot et Mme de Witt, in-8°, illustré; — CENT RÉCITS D'HISTOIRE DE FRANCE, par M. G. Ducoudray, vol. in-4°, illustré; — A TRAVERS L'AFRIQUE, par Cameron, 1 vol. in-8°, avec cartes et figures; — L'EXPÉDITION DU TEGETTHOFF, par Payer, 4 vol. in-8°, avec cartes et figures; — LE GLAÇON DU POLARIS, les FÊTES dans l'antiquité et dans les temps modernes, l'IMAGINATION, la POUDRE À CANON et les nouveaux explosifs, l'OR et l'ARGENT: cinq vol. in-18, illustrés; — LA VIE VÉGÉTALE, par M. H. Emery, 1 vol. in-8°, illustré; — TABLEAUX ET SCÈNES DE LA VIE DES ANIMAUX, par M. Lesbazeilles, vol. in-4°, illustré; — Hachette et Cie.

LE CIEL. — Cet ouvrage compte déjà plusieurs années d'existence et de succès. La cinquième édition, qui vient de paraître, est de beaucoup la plus complète. Profondément remaniée et refondue, corrigée des quelques inexactitudes qui déparaient les précédentes, elle s'est enrichie des découvertes les plus récentes de l'astronomie, relatives notamment aux phénomènes solaires et à la composition chimique des éléments stellaires, dont les secrets commencent à nous être révélés grâce à cet admirable et nouvel instrument d'observation qui s'appelle le *spectroscope*.

La plus ancienne des sciences, l'astronomie est toujours la plus nouvelle, et il en sera sans doute longtemps ainsi. Depuis ces antiques astronomes pasteurs qui, par les nuits seraines de la Chaldée, regardaient évoluer les constellations, jusqu'à Le Verrier et au P. Secchi, que de progrès accomplis dans la connaissance du ciel, et combien n'en reste-t-il pas à accomplir encore? A mesure que les instruments optiques se perfectionnent, les astronomes, Colombs célestes, découvrent au sein de l'océan sans rivages du firmament des îles nouvelles, des continents inconnus. Dans cette immensité mobile, tout étincelante de feux dont chacun est un monde, où des millions et des millions de soleils se meuvent dans

une muette harmonie sans jamais se heurter, le télescope de J. Herschell n'a pas entrevu moins de quatre mille voies lactées ou nébuleuses stellaires, réductibles ou irréductibles, amas d'étoiles innombrables, poussières de soleils, archipels au milieu de l'infini océan des cieux! Le plus rapproché de ces amas d'étoiles est cette vaste bande blanchâtre, cette *voie de lait*, qui ceint le ciel comme d'une écharpe d'argent, et qui, dans les belles nuits d'été, nous apparaît toute constellée de feux pressés. Dans la géographie céleste, c'est ici notre patrie, quelque chose comme notre Europe astronomique, incomparablement plus vaste que l'autre, et dont notre système solaire est une des plus humbles provinces, de laquelle à son tour notre terre, grain de sable perdu au milieu de ces mondes, n'est qu'un imperceptible point! De la terre au soleil, du soleil à l'étoile la plus éloignée de la voie lactée, de notre voie lactée à la plus rapprochée des quatre mille autres nébuleuses, et de l'une à l'autre de celles-ci s'enfonçant toujours plus avant dans le désert lumineux du ciel, — quelle série d'infinis! Un seul chiffre donnera une idée des incommensurables distances qui séparent les étoiles entre elles : pour parvenir à notre soleil, la lumière de l'étoile la plus voisine ne doit pas mettre moins de trois années en franchissant 75,000 lieues par seconde! Que sont donc les espaces qui s'étendent d'une nébuleuse à l'autre! Et tout ce prodigieux ensemble d'étoiles prétendues fixes, de voies lactées, de nébuleuses, tourne et évolue, emporté par la mystérieuse force de la gravitation, autour d'un centre inconnu, décrivant l'infini réseau de ses spirales et marquant les lentes évolutions du temps à cette horloge des siècles, pour laquelle nos années sont des minutes!

Que de mystères écrasants pour l'imagination la plus téméraire! Insondables abîmes où sombre la plus ferme raison, le génie le plus audacieux!

Et, pour ne parler que de notre petit système particulier, que d'étonnantes merveilles! Tout d'abord, ce centre vivificateur et illuminateur de notre archipel planétaire, le soleil, sa constitution et ses phénomènes, dont la nature et l'origine sont encore des thèmes à controverses; son noyau, obscur ou non, suivant les hypothèses; sa *photosphère* ou enveloppe lumineuse, et ses étranges amas grumeleux; ses brillantes et vastes *facules*; ses *taches*, déjà connues des anciens Chinois, quelques-unes épaisses

de milliers de kilomètres et larges de milliers de lieues, faisant le tour de l'astre en vingt-quatre à vingt-huit jours, suivant la latitude, et paraissant affecter une période d'intensité d'environ onze années, analogue à celle de nos phénomènes électro-magnétiques terrestres, notamment de nos aurores boréales; — cette *chromosphère*, ou enveloppe extérieure, qui tient en suspension, à l'état de vapeurs, la plupart de nos métaux et métalloïdes terrestres, et qui lance, sous l'action d'on ne sait quelle force, cet éblouissant feu d'artifice de *protubérances rosées*, mobiles et colossales fusées d'hydrogène enflammé jaillissant parfois jusqu'à une hauteur verticale de quatre-vingt mille lieues, avec la vertigineuse vitesse de trois cent mille mètres à la seconde! — enfin, cette prodigieuse fournaise, dont on ignore le mode de nutrition, dont le P. Secchi évalue la température à quatre et peut-être dix millions de degrés (chiffre contesté, il est vrai), et dont la radiation, par chaque mètre carré de son immense surface, suffirait pour faire mouvoir continuellement une machine de soixante-dix-sept mille chevaux-vapeur, représentant la puissance motrice de la France tout entière, il y a vingt-cinq ans à peine!

Et ces huit planètes¹, faisant cortège à l'astre roi: *Mercur*e, la plus voisine du soleil et la plus petite; *Neptune*, la plus éloignée, et *Jupiter*, la plus grosse; *Mars*, si semblable à la terre par ses saisons, ses glaces et ses neiges polaires, et ses deux satellites, tout récemment découverts par un astronome américain²; *Saturne*, son triple anneau et ses huit lunes, qui doivent composer pour les habitants de la planète, s'il en existe, le plus fantastique des spectacles, et viennent appuyer d'un argument si fort la grande théorie de Laplace sur la genèse des mondes; etc. Puis, ce sont les *astéroïdes*, débris peut-être d'un astre détruit, évoluant entre Mars et Jupiter, et dont on compte actuellement jusqu'à cent soixante-neuf; les comètes, ces irrégulières du ciel, s'égarant à travers des orbites tellement excentriques que la périodicité de neuf d'entre elles

¹ On annonce qu'avant de mourir, M. Le Verrier aurait découvert par la puissance de ses calculs, comme il lui était déjà arrivé pour *Neptune* il y a trente et un ans, une neuvième grande planète, qui, se trouvant la plus rapprochée du soleil, n'aurait pu être encore aperçue à cause de la trop vive radiation de cet astre.

² Cette découverte est postérieure à la publication du livre de M. A. Guillemin, si vite marche la science, laissant en arrière les ouvrages destinés à enregistrer ses progrès.

seulement a pu être constatée ; ces autres comètes et astéroïdes, les étoiles filantes, projectiles lumineux qui éclatent soudain comme des obus et tombent en véritables averses à certaines époques de l'année. Puis, c'est notre lune, astre mort, pâle fantôme des nuits errant autour de la terre : image de ce que sera celle-ci, ainsi que les autres astres, quand, arrivés à la période de refroidissement, ils seront à leur tour glacés par la vieillesse, à ce point, qu'on a pu comparer les étoiles aux arbres d'une forêt, avec leurs divers degrés d'âge, de croissance et de décrépitude.

C'est enfin notre terre elle-même, à la fois si petite et si grande, qui, si elle a perdu à jamais le titre qu'elle usurpa si longtemps, de centre du monde astronomique, mérite peut-être de conserver celui de centre du monde intellectuel et religieux.

N'est-ce pas de cet atome cosmique, molécule astrale perdue au sein de l'immensité, qu'un autre atome, infiniment plus imperceptible encore, l'homme, a entrepris de s'élever jusqu'à la connaissance de l'univers et de son auteur, de compter et de peser les soleils et de mesurer l'incommensurable espace (il y a en partie réussi) ? C'est que, par son corps l'un des plus infimes des êtres vivants, son intelligence, son âme, le fait grand comme le monde, plus grand, puisqu'elle lui fait atteindre par delà le monde physique, jusqu'au monde divin.

L'auteur du livre dont nous venons d'analyser la substance, en nous laissant entraîner par l'incomparable beauté du sujet, M. Amédée Guillemin, peut compter à bon droit parmi les plus intelligents de ces atomes pensants, sinon comme observateur direct et comme découvreur, du moins comme vulgarisateur des découvertes et des observations d'autrui. Il nous en trace le résumé dans un style clair, élégant, parfois chaleureux et coloré, avec la compétence d'un savant, en même temps qu'avec un rare talent d'exposition.

Dans ce brillant tableau des merveilles de la création, il ne manque guère qu'une chose, la mention du Créateur, dont le nom n'est pas même prononcé : n'est-il pas convenu depuis quelque temps que « le mot Dieu n'est pas scientifique » ? Nous voilà loin de Newton qui, chaque fois que ce nom auguste était prononcé devant lui, le saluait en se découvrant ; du grand Kepler, qui terminait l'exposé de ses immortelles *Lois* astronomiques par la sublime prière que l'on sait. Kepler et Newton ne seraient-ils pour la science

contemporaine que de petits et faibles esprits, arriérés et « obscurantistes », pour parler le jargon à la mode ?

A part cette réserve, le livre de M. A. Guillemin mérite d'être lu et relu. Sous sa nouvelle forme, rajeunie et complétée, qui le classe parmi les plus belles publications de la librairie Hachette, il ne peut manquer d'obtenir un regain de succès, auquel ne contribueront pas peu les vingt-deux belles lithochromies, les quarante grandes planches et les 361 vignettes qui ornent le texte, en l'expliquant aux yeux et, par les yeux, à l'esprit.

NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE. — Dans nos précédents comptes rendus nous avons déjà annoncé et loué comme elle le mérite cette belle publication, qui est en voie de doter la France d'un pendant au célèbre *Erdkunde* de Karl Ritter. Élève du savant professeur allemand, M. Élisée Reclus a la vaste science de son maître et son talent synthétique, avec une pointe de rêve et d'utopie. Comme lui, il se propose d'étudier la nature et l'homme dans leurs rapports mutuels, dans leur réciproque influence (exagérée par certains), et les trois volumes déjà publiés témoignent de la façon à la fois large et méthodique dont il sait exposer ce difficile sujet. Les deux premiers traitaient de l'*Europe méridionale* et de la *France* ; le troisième nous offre les tableaux successifs de la *Suisse*, de l'*Empire d'Allemagne* et de l'*Autriche-Hongrie*, au multiple point de vue de la géographie physique et politique, de l'orographie, de l'hydrographie, de la météorologie, de l'ethnologie, de la linguistique, etc., c'est-à-dire sous ces aspects si variés dont s'est enrichie la géographie contemporaine, bien différente des sèches nomenclatures d'autrefois. Le tout est présenté sous une forme ample et soutenue, empreinte de force et de grandeur, s'élevant jusqu'à une austère poésie, lorsqu'il s'agit de peindre les grandes scènes de la nature, les sublimes paysages alpestres. Forme et fond, c'est là une œuvre qui fait honneur à notre époque et à notre pays. Nous devons savoir gré à l'auteur de ne l'avoir pas gâtée par l'intempestive immixtion d'opinions politiques, sociales et religieuses, dont un reflet atténué se trahit toutefois çà et là.

Un tel livre appelait le concours du burin et de la pointe. Ses intelligents et prodigues éditeurs ne lui ont pas ménagé cet utile complément : huit cartes principales tirées à part et en couleur, plus

de deux cents autres plus petites insérées dans le texte, et soixante gravures sur bois, figurant autant d'épisodes ou de villes, — voilà certes de quoi compléter dignement ce bel ouvrage.

LE TOUR DU MONDE. — Ce magnifique recueil continue d'être ce cours de géographie pittoresque en action, auquel dix-neuf années d'un succès croissant ont acquis un universel renom. Toujours fidèle à son titre, il nous promène encore à travers les diverses parties du monde (sauf toutefois l'Océanie), en nous donnant pour guides les voyageurs eux-mêmes. En Afrique, c'est le commandant Cameron, ce rival de Livingstone, qui nous raconte sa mémorable traversée du continent, dont nous parlerons plus amplement ci-après ; c'est M. Féraud, qui nous fait admirer les palais moresques de Constantine. En Europe, M. Belle continue de nous rappeler les classiques paysages de la Grèce, et M. Ch. Yriarte nous peint à la fois de la plume et du crayon la rive italienne de l'Adriatique, de Ravenne à Venise, et le Monténégro, la légendaire et poétique *Tzernagore*. En Asie, c'est, à l'extrême nord, l'intrépide et savant Dr suédois Nordenskjöld, qui découvre le passage de la mer de Kara et qui pénètre par l'Yénisseï jusqu'au cœur de la Sibérie ; à l'ouest, c'est une touriste russe, M^{me} Lydie Paschkoff, qui nous décrit, à son tour, l'état actuel des magnifiques ruines de Palmyre, de cette superbe *Tadmor* du grand Odeïnath et de sa perfide épouse Zénobie, qui comme Rome eut ses Césars et qui aujourd'hui sert de repaire aux chacals et aux écumeurs du désert ; au centre, c'est le colonel russe Prjewalski et sa féconde exploration des mystérieuses régions du Thibet septentrional, cette terre fermée ; plus au sud, c'est notre regretté Francis Garnier et ce fatal Tong-Kin, où il devait trouver une mort tragique, au moment où il allait en faire la conquête au profit de la France. En Amérique, c'est la fin de la longue et humoristique excursion de M. Paul Marcoy dans les régions andéennes du lac Titicaca, aux sources du grand fleuve des Amazones ; c'est M. Ed. André, un naturaliste, qui étale à nos yeux les richesses de la flore colombienne ; c'est enfin le Dr Charnay, en la spirituelle compagnie duquel nous traversons le vaste désert des Pampas, ce Sahara sud-américain, moins la stérilité.

Et toutes ces relations, originales ou traduites de l'original, ne

sont pas accompagnées de moins de vingt-sept cartes ou plans, et de cinq cents planches (dont un grand nombre de format in-folio, sont de véritables chefs-d'œuvre de xylographie) dessinées et gravées par nos premiers artistes, presque toutes d'après les croquis des voyageurs ou des photographies prises sur nature.

Ajoutons enfin que, complétant ce magnifique ensemble, une double revue semestrielle, due à la fraternelle collaboration de deux de nos plus érudits collègues de la Société de Géographie, MM. Maunoir et Duveyrier, contient l'exposé des principaux faits et découvertes géographiques de l'année, et cet appendice n'est pas la partie la moins instructive de chaque volume.

LE JOURNAL DE LA JEUNESSE, arrivé à sa cinquième année, continue, de son côté, de mériter ce titre délicat et si malaisé à porter, par ses nombreux articles nouveaux, les uns amusants, les autres instructifs, et d'une telle variété de sujets que leur seule énumération demanderait plusieurs pages : nouvelles et contes, biographies, récits de voyages ou d'aventures ; causeries sur l'histoire, la géographie, la botanique, la géologie, l'astronomie, les arts, l'industrie, etc., le tout illustré de centaines de figures et signé des noms les plus aimés du public enfantin ou adolescent : M^{me} Colomb, Emma d'Erwin, Z. Fleuriot, Maréchal ; MM. Assolant, J. Girardin, R. Cortambert, de la Blanchère, G. Tissandier, j'en passe et de non moins avantageusement connus.

Plusieurs des nouvelles contenues dans ce recueil ont été tirées à part et forment de charmants volumes, fort dignes eux-mêmes d'être offerts en étrennes : *Montluc le Rouge*, par M. Assolant ; *Heur et Malheur*, de M^{me} E. d'Erwin ; — *Le Neveu de l'oncle Placide*, par M. J. Girardin, un fournisseur attitré du *Journal de la jeunesse* ; *Chloris et Jeanneton*, par M^{me} Colomb, autre habituée de la maison, dont chaque année nous avons à louer une œuvre nouvelle, et que ses attaches vendéennes recommandent tout particulièrement à notre sympathie.

HISTOIRE D'ANGLETERRE. — Dans notre précédente revue des nouveautés d'étrennes, nous avons dit que cet ouvrage, faisant suite à cette belle *Histoire de France racontée à ses petits-enfants*, par M. Guizot, octogénaire, était rédigé par M^{me} de Witt, sa fille, d'après les notes et le même enseignement oral de l'illustre écrivain, auquel

il appartient ainsi par le fond et en partie par la forme. Nous avons reconnu la valeur historique et littéraire de ce nouveau livre, nous en avons loué l'impartialité relative, tout en faisant nos réserves sur certains jugements de l'auteur ou des auteurs, quelque peu empreints de parti pris. Le deuxième et dernier volume qui vient d'être publié, nous paraît encore supérieur au premier, tout en réclamant encore certaines réserves. Celui-ci s'arrêtait à la mort d'Élisabeth, de cette reine astucieuse et cruelle, dont l'esprit de secte a voulu faire quelque chose comme un grand homme, et qui, mieux que sa sœur consanguine Marie Tudor, mériterait l'épithète de *Sanglante*. Le dernier tome commence à l'avènement de la branche des Stuarts (en 1603), et se clôt à celui de notre contemporaine la reine Victoria (en 1837). Dans cet espace de deux cent trente-quatre ans, nous voyons se succéder Jacques I^{er}, le faible et ingrat fils de Marie Stuart, cette Marie-Antoinette anglo-écossaise; l'infortuné Charles I^{er}, le Louis XVI anglais; puis la République et Cromwell; la Restauration des Stuarts; la Révolution de 1689, le 1830 de l'histoire d'Angleterre, et l'avènement de la maison d'Orange; enfin, en 1744, celui de la maison de Hanovre, encore régnante, qui, en 1866, laissa la Prusse renverser le vieux tronc allemand dont elle n'est qu'une tige détachée.

Histoire entachée de bien des fautes, de bien des crimes, mais qui, du moins, tout en côtoyant les mêmes abîmes que la nôtre, n'y a pas sombré comme elle. C'est que le peuple anglais sait s'instruire à la sévère école de l'expérience et porter dans la politique ce bon sens pratique que le peuple français semble décidé à n'exercer que dans la conduite de ses affaires privées, en réservant toutes ses folies pour ses affaires publiques. C'est que le premier de ces peuples, respectueux de la tradition et du principe d'autorité, procède par réformes progressives, tandis que le second, dans sa rage de tout innover, de tout niveler, ne procède que par révolutions, si bien que, déraciné de sa base, il s'en va oscillant et trébuchant, sans pouvoir retrouver son équilibre, peut-être à jamais perdu!

Pour en revenir au volume qui nous occupe, disons que le mérite littéraire et typographique en est rehaussé par plus de cent belles gravures, dues au burin d'artistes distingués, français et anglais, et reproduisant les portraits des personnages les plus en vue, les principaux faits du récit et les lieux qui en furent le théâtre, avec une

scrupuleuse fidélité de physionomie et de costumes, de topographie et d'architecture.

LES CENT RÉCITS D'HISTOIRE DE FRANCE, de M. G. Ducoudray, nous ramènent à notre pays en faisant passer sous nos yeux, dans une forme simple et attachante, les épisodes les plus marquants de nos annales. C'est comme une galerie de tableaux historiques, dont chacun est accompagné d'une estampe et qui, ainsi escortés, ne peuvent manquer de plaire au jeune public auquel ils sont destinés.

A TRAVERS L'AFRIQUE. — Qui n'a entendu parler de ce voyage du lieutenant Cameron, tout récent, puisqu'il date de deux ans à peine, et déjà l'un des plus célèbres parmi tous ceux dont l'Afrique a été le théâtre? Nous avons ici la relation complète de cette magnifique odyssee, dont le *Tour du Monde*, avons-nous dit, contient de longs fragments. Étant mis à part les anciens missionnaires et *pombeyros* portugais, dont les explorations sont restées incertaines, du moins quant à leur étendue, Cameron est, après Livingstone, le premier Européen qui ait traversé l'Afrique de part en part, de la mer des Indes à l'océan Atlantique. Commencé à Zanzibar et à Bagamoyo, en 1873, et terminé à Katombela, sur la côte de Benguela, en novembre 1875, cette longue expédition de près de trois années, dont il nous était donné naguère d'entendre le récit de la bouche même du jeune et courageux voyageur, comprend un itinéraire de plusieurs milliers de lieues, à travers des régions plus ou moins sauvages, en partie inconnues, ravagées par la traite esclavagiste et les guerres intestines: l'*Ousaraga*, le *K'houtou* empesté par la *ma'aria*; l'*Ounyamouézi*, la fertile et riante *Terre de la Lune*; l'*Oudjidji*, le lac Tanganyika, reconnu dans la moitié méridionale de son pourtour, et se reliant par la rivière *Loukouga* au bassin du Loualaba-Zaïre et, par suite, au système hydrographique de l'Atlantique (et c'est ici le point capital des découvertes de Cameron); le magnifique pays des anthropophages *Manyémas*; le *Kassango*, l'état le plus puissant de cette partie de l'Afrique, riche en mines de cuivre et d'or; l'*Oussambi*, l'*Oulounda*, le *Mouati-Janvo*, etc.

Le nom de Cameron est désormais inscrit au livre d'or des *découvreurs* de l'Afrique, un peu au dessous de celui de Livingstone,

le plus illustre de tous, à côté de ceux de Mungo-Park, de Caillié, de Burton, de Speke, de Baker, de Barth, etc.

A peine Cameron est-il de retour, et voici qu'un autre intrépide voyageur nous arrive des profondeurs de l'Afrique, après avoir, à son tour, accompli la traversée du continent ! C'est Stanley, ce journaliste américain, qui, après avoir retrouvé et ravitaillé Livingstone dans une première excursion, en 1874, a entrepris de faire des découvertes pour son propre compte, à l'exemple de son glorieux devancier, et qui nous revient avec des renseignements tout nouveaux et inattendus sur l'hydrographie ouest-africaine, notamment sur le *Loualaba* de Livingstone et de Cameron, dont il a définitivement établi l'identité avec le Zaïre ou fleuve du Congo, en le descendant jusqu'à l'Océan, au milieu des plus dramatiques périéties.

L'EXPÉDITION DU TEGETHOFF. — A peu près en même temps que Cameron se bronzait aux feux de l'équateur, l'expédition autrichienne du *Tegethoff* affrontait les glaces du pôle, ou mieux, en était le jouet, et finissait par leur abandonner son vaisseau pour sauver sa vie. Mais, s'il n'a pu accomplir par l'Océan polaire cette circumnavigation de la Sibérie que le docteur Nordenskjöld médite de tenter l'été prochain, l'équipage autrichien, entraîné au hasard des vents et des courants, a du moins enrichi nos cartes d'un nouvel archipel arctique, la *Terre François-Joseph*. C'est le lieutenant Payer, l'un de ses chefs, qui nous raconte cette expédition, ou plutôt cette longue et désespérée lutte contre les éléments, l'un des plus émouvants entre les drames polaires, et l'on sait s'ils furent rares dans ces trente dernières années !

Il ne le cède non plus à aucun en tragique intérêt, celui que, de son côté, nous narre le capitaine américain Tyson, sous ce titre pittoresque : *Le Glaçon du Polaris*, cette extraordinaire navigation de plus de cinq cents lieues et d'une durée de six mois, sur un mobile fragment de banquise ¹. Le traducteur de ce court récit, M. Wilfrid de Fonvielle, se dispose à prendre part à la nouvelle et prochaine expédition polaire américaine. Notre compatriote serait spécialement chargé de la manœuvre des ballons dont on

¹ Voir, dans la dernière édition de notre ouvrage *Le Pôle et l'Équateur*, le résumé de ces diverses expéditions africaines et polaires.

projette l'emploi, et dont on espère un résultat peut-être décisif pour atteindre enfin ce point mystérieux du pôle nord, jusqu'ici inaccessible.

LA VIE VÉGÉTALE. — C'est bien une vie en effet, vie merveilleuse et étroitement comparable à la nôtre dans ses divers phénomènes : respiration diurne et nocturne, respiration des feuilles, qui, sous l'action de la lumière du soleil, décomposent l'acide carbonique, restituant à l'air son oxygène purifié et absorbant le carbone, destiné à se transformer en tissu végétal ; respiration des fleurs, qui brûlent comme nous de l'oxygène, à ce point que leur température est sensiblement supérieure à celle des feuilles, et qu'elles aussi ressentent, à la lettre, les « ardeurs de l'amour ! » — mystérieux hyménée des deux sexes, ayant pour organe et théâtre, du moins chez les plantes phanérogames, la fleur, ce charmant chef-d'œuvre de la création, d'une telle variété de formes, de coloris et de parfums, et pour résultat le fruit et le germe qui doit perpétuer l'espèce ; — nutrition gazeuse, liquide et même solide (ne vient-on pas de découvrir, même en notre pays, des plantes carnivores !) — sommeil nocturne et sommeil hivernal ; — sensibilité et excitabilité, fort vives parfois, notamment chez les *mimosées*...

Frappantes analogies, qui font que le végétal semble ne guère différer de l'animal, auquel d'ailleurs il confine par ses extrêmes, que par l'absence de locomotion (encore existe-t-il des plantes voyageuses, comme certaines herbes fluviatiles et certaines algues marines flottantes).

Que de problèmes encore ici, que de mystères ! Si, pas plus que ses devanciers, il ne parvient pas à les expliquer dans leurs causes, l'auteur du livre dont nous nous occupons en expose du moins les effets dans toute leur surprenante beauté, et fait ressortir la haut intérêt qu'ils offrent à l'observation et à la philosophie naturelle. Le savant professeur de la Faculté de Dijon n'ignore rien des plus nouvelles découvertes de la physiologie végétale et de la géographie botanique, et son ouvrage est, sous ce rapport, à la hauteur des traités classiques. Par la matière, en même temps que par la forme, il présente la plus attrayante lecture, au charme de laquelle ajoute singulièrement une riche illustration composée de dix belles planches tirées en couleur et de quatre cents figures insérées dans le texte.

La *Bibliothèque bleue illustrée* ou *des merveilles* s'est enrichie de quatre nouveaux petits volumes :

Les *Fêtes dans l'antiquité et dans les temps modernes*, tant païennes que chrétiennes, religieuses que civiles, dont M. F. Bernard essaie de décrire les principales en une suite de tableaux ;

L'*Imagination*, cette puissante magicienne, mais aussi cette *folle du logis*, dont un grave professeur, M. Joly, nous peint les séduisantes chimères, en même temps que les aberrations, au nombre desquelles l'auteur classe quelque peu arbitrairement l'extase ;

La *Poudre à canon et les nouveaux explosifs*, qui trouvent en M. Maxime Hélène un savant historien, duquel rien n'est ignoré de leurs lointaines origines, de leurs progrès, de leurs composés, ni de leurs effets ;

L'*Or et l'Argent*, ces deux nobles et précieux métaux, dont notre spirituel collègue M. L. Simonin nous dit, en expert ingénieur des mines qu'il est, l'histoire, la formation géologique et la répartition géographique, les gisements principaux et les divers procédés d'extraction, l'emploi économique, décoratif et artistique.

LES TABLEAUX ET SCÈNES DE LA VIE DES ANIMAUX, que M. Lesbazeilles nous décrit en naturaliste et en coloriste, ne méritent-ils pas d'être également classés dans la catégorie des *merveilles*? Merveilles animées, celles-là, et d'autant plus dignes d'attention! À côté du texte, vingt grandes et belles compositions, gravées sur bois d'après les dessins de M. Wolf, reproduisent avec une frappante réalité autant de traits des mœurs, parfois si étonnantes, des animaux sauvages ou apprivoisés, ces vivantes énigmes, que notre raison interroge avec une quasi anxieuse curiosité, sans pouvoir les déchiffrer.

—
LA SAINTE BIBLE, ANCIEN ET NOUVEAU TESTAMENT, *récit et commentaire*, par l'abbé Salmon. 1 vol. in-4°, illustré; — LE XVIII^e SIÈCLE, *Lettres, Sciences et Arts*, par Paul Lacroix. 1 vol. in-4°, illustré; — LES HARMONIES DU SON et *l'histoire des instruments de musique*, par J. Rambosson. 1 vol. gr. in-8°, illustré: — Didot.

Qui ne se rappelle ces bonnes vieilles Bibles, avec ou sans images, qui, transmises de génération en génération, occupaient autrefois la place d'honneur dans la bibliothèque de la famille, quand elles n'en composaient pas le fonds unique, et dans lesquelles

l'enfant apprenait à lire sur les genoux de sa mère? L'un des plus lointains souvenirs de celui qui écrit ces lignes, lui représente la sienne, humble et pieuse paysanne illettrée, lui faisant lire tel chapitre de l'Évangile dans l'un de ces vénérables volumes héréditaires, et le lui commentant avec sa foi profonde et son sens religieux, naturellement si élevé. . .

La librairie Didot a entrepris de rendre à la famille son livre, le Livre par excellence, qu'elle a trop de tendance à oublier, bien qu'il lui devienne de plus en plus nécessaire, — et de le lui rendre sous une forme embellie, rajeunie et simplifiée, en même temps qu'enrichie d'un commentaire à la fois moral, littéraire, historique et apologétique, mettant en lumière les beautés de tout ordre, la concordance des deux Testaments et, à l'occasion, l'accord de l'un ou de l'autre avec les données de la science moderne. Un docte ecclésiastique du clergé de Paris, M. l'abbé Salmon, s'est chargé de cette tâche délicate de fondre le texte dans la trame d'un récit continu et de le commenter, tout en le serrant de près et en lui conservant, autant que possible, cette sublime simplicité qui, toute inspiration divine à part, ferait encore de ce Livre des livres un incomparable chef-d'œuvre littéraire.

Quant à l'illustration, cet autre commentaire, visible et vivant, du récit, elle est empruntée à l'œuvre d'un célèbre artiste des écoles de Munich et de Dresde, — de Schnorr. — C'est une adaptation française d'une suite d'estampes gravées sur bois pour une édition de luxe de la *Bible en images*, publiée à Leipsik de 1852 à 1860. Cette belle collection de 240 dessins, d'un sentiment élevé et vraiment religieux, ayant tous trait aux principaux épisodes bibliques et évangéliques, trouvait ici sa place naturelle. Ajoutons que chaque page est ornée d'un gracieux encadrement, qui en rehausse la beauté typographique. Texte et figures contribuent ainsi au charme et à l'utilité de ce beau livre, si digne, par le fond et la forme, d'attirer l'attention des familles chrétiennes, et qui ne peut manquer d'obtenir un grand et durable succès.

LE XVIII^e SIÈCLE. — Dans un précédent volume publié il y a quelques années et déjà parvenu à de multiples éditions, M. Paul Lacroix nous avait tracé une première esquisse du XVIII^e siècle considéré dans ses *Institutions*, ses *Usages* et ses *Costumes*. La

peinture qu'il nous donne aujourd'hui des *Lettres*, des *Sciences* et des *Arts* du même temps, vient en compléter le tableau : — les *Lettres* d'abord, en visible décadence sur celles du grand siècle précédent, mais fort brillantes encore, et qui, se mettant trop souvent au service du sophisme et de la négation, allaient prendre les proportions d'une puissance et des plus redoutables ; — les *Arts*, s'affadissant jusqu'à tomber dans le maniéré et le rococo, et produisant néanmoins tant d'œuvres charmantes, où le goût français a laissé d'inimitables modèles d'élégance, notamment dans l'art du mobilier ; — les *Sciences*, qui font à la même époque des progrès si marqués, et dont quelques-unes se fondent ou tentent leurs premiers essais, comme la chimie, l'aérostation, la photographie, le magnétisme, etc.

Lettres, sciences et arts allaient d'ailleurs sombrer bientôt dans le même gouffre sanglant, et aboutir à l'échafaud d'André Chénier, de Bailly et de Lavoisier, ou s'affubler honteusement, avec le peintre David, du bonnet rouge et de la carmagnole. . . .

C'est toujours, avec la même inépuisable érudition, la même souplesse de plume, le même art de grouper une foule de notions instructives sous une forme attrayante et animée, que M. Paul Lacroix nous expose les faces si variées de ce nouveau sujet, si riche mais aussi fort scabreux. Hâtons-nous d'ajouter que, plein de respect pour ses lecteurs, l'auteur, en touchant à ce siècle corrompu et corrupteur, sait toujours conserver un tact parfait et n'oublie jamais que son livre est surtout destiné à la famille.

Conformément à la pratique, aussi sincère qu'intelligemment artistique, de la maison Didot, l'illustration de ce magnifique ouvrage, étrangère à la fantaisie et au caprice, est tout entière empruntée aux œuvres et aux artistes du XVIII^e siècle, et on sait s'ils furent nombreux et divers. Ces quinze chromolithographies et ces deux cent cinquante gravures sont toutes scrupuleusement copiées d'après des tapisseries, estampes ou tableaux de l'époque, signés Watteau, Vanloo, Boucher, Lancret, Chardin, Greuze, Vernet, Eisen, Moreau, Cochin, etc., etc. Une telle liste nous dispense d'insister.

LES HARMONIES DU SON. — Ce livre vient continuer la série des ouvrages scientifiques publiés à la même librairie par M. Rambosson. Après l'astronomie (*Histoire des astres*), la météorologie (*His-*

toire des météores et des grands phénomènes de la nature), la joaillerie lapidaire (*Les Pierres précieuses*), la botanique (*Histoire et légendes des plantes utiles et curieuses*), — c'est le tour de l'Acoustique, théorique et appliquée. L'auteur, nous ne savons trop pourquoi, débute par l'application, par la musique, son histoire, ses effets physiologiques, son influence physique et morale, nostalgique, et même thérapeutique. Puis vient l'exposé, d'après les plus nouvelles expériences, de la théorie du son et de ses si curieux phénomènes ; ensuite, l'histoire des instruments de musique, tant anciens que modernes, depuis le kinnor hébreux jusqu'au saxophone. Dans une dernière partie, l'auteur traite de la voix, cet instrument musical par excellence, et de son complément, l'oreille, ce merveilleux appareil acoustique, d'une construction si délicate et si puissante, sans lequel le son ne serait pas.

On pourrait désirer plus de logique dans la disposition de ces divers chapitres, mais cela n'empêche pas chacun d'eux d'être fort bon en soi, intéressant et même nouveau à certains égards. Une illustration variée composée de 180 figures et de 5 chromos, achève de rendre ce nouvel ouvrage de l'érudit et laborieux écrivain digne du succès qui a accueilli ses précédentes publications.

THÉÂTRE CHOISI DE MOLIÈRE, tome I^{er}, un vol. gr. in-8^o, illustré. — VOYAGE EN FRANCE, par M^{me} Amable Tastu ; UN HIVER EN ÉGYPTÉ, par M. Poitou ; HISTOIRE DE FRANCE, par M. Keller ; — Mame.

Chaque année la librairie Mame nous offre un volume nouveau de sa belle collection des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVII^e siècle*.

L'an dernier, concurremment avec le *Charlemagne* de M. Vétault, — auquel l'Académie française a récemment décerné le grand prix Gobert, — c'était le deuxième tome du théâtre de Racine, de ce charmant génie chez qui l'esprit égalait la sensibilité, qui eut au même degré le don des larmes et le don du rire, et qui, s'il l'eût voulu, en même temps qu'il partageait la palme tragique avec Corneille, eût disputé la palme comique à Molière.

Cette année, c'est le tour de celui-ci. Le premier tome de son *Théâtre choisi*, qui vient de paraître, comprend : *Les Précieuses ridicules*, *l'École des Femmes* et la *Critique*, qui en est l'appendice,

Don Juan, le Misanthrope, Le Médecin malgré lui, et ce Tartuffe si ardemment discuté.

Tout a été dit, en bien comme en mal, sur Molière et sur chacune de ses pièces, dont la plupart sont, au jugement des plus difficiles, des chefs-d'œuvre de littérature, sinon de morale. Les critiques mêmes qui, comme M. Louis Veuillot l'a fait récemment, avec son grand talent d'écrivain et de polémiste, reprochent justement à Molière ses trop fréquentes licences, ne l'en reconnaissent pas moins comme le prince des auteurs comiques. A ce titre, les principales de ses œuvres avaient leur place marquée dans la galerie littéraire de M. Mame. C'est encore M. Poujoulat (et ce nom est pleinement rassurant en cette délicate matière), qui prête au nouveau volume sa plume si compétente et son goût si sûr de critique; et c'est également M. Foulquier, l'illustrateur ordinaire de la maison, qui s'est chargé de l'orner de vingt-six de ces jolies et spirituelles eaux-fortes que sa pointe sait dessiner d'un trait si fin.

En même temps que cette magistrale série de chefs-d'œuvre, la librairie Mame publie une autre collection plus modeste, d'un prix modique, et fort intéressante aussi. Elle compte déjà un certain nombre d'œuvres variées de sujets et de genres: *Un hiver en Égypte*, par M. Poitou, un érudit magistrat angevin, qui nous décrit, après tant d'autres, en historien et en archéologue, l'antique terre des Pharaons, gigantesque momie peu à peu débarrassée de ses bandelettes séculaires par la science contemporaine; — *l'Histoire de France*, de M. Keller, l'éloquent et valeureux champion de la religion et du patriotisme, bien digne de traiter un tel sujet; — les *Châteaux historiques de la France*, par M. l'abbé Bourassé, le savant archéologue tourangeau; — les *Aventures de Robinson Crusôé*, l'inépuisable chef-d'œuvre de Daniel de Foë; etc.

Cette intéressante collection vient de s'augmenter d'un livre nouveau, ou plutôt d'une édition nouvelle et améliorée d'un ouvrage déjà connu et estimé, le *Voyage en France*, de M^{me} Amable Tastu, un érudit et gracieux guide, qui nous promène à travers notre pays et ses beautés pittoresques si variées, reproduites en outre à nos regards par près de cent gravures dues au burin de nos meilleurs artistes, sans parler d'une belle carte routière de géographie physique, politique et administrative. Ainsi remanié, complété

et illustré, ce voyage, véritable *tour de France*, offre une lecture aussi agréable qu'instructive ¹.

—
HECTOR SERVADAC, *voyages et aventures à travers le monde solaire*, et LES INDES NOIRES, par Jules Verne; HISTOIRE D'UN ENFANT, LE PETIT CHOSE, par M. Alph. Daudet; LE DON QUICHOTTE DE LA JEUNESSE, par Lucien Biart: 4 vol. illustrés; — Hetzel.

HECTOR SERVADAC. — Après M. Guillemin, qui, dans son bel ouvrage *Le Ciel*, nous enseignait plus haut l'astronomie pour de vrai, voici un cours d'astronomie fantaisiste, professé par Jules Verne, le Pic de la Mirandole du roman scientifique. Déjà, dans son *Voyage à la lune*, il s'était essayé dans le roman cosmographique. Lancer des astronomes dans un boulet de canon jusqu'à notre satellite, c'était déjà d'une assez jolie force comme fantaisie. Cette fois, c'est bien au delà de l'orbite lunaire, c'est à travers les trajectoires des principales planètes jusque par delà l'orbite de Jupiter, que l'audacieux conteur promène son capitaine Servadac et ses compagnons. Quant à vous dire comment, quelles découvertes font les téméraires voyageurs, quelles aventures incidentent leur pérégrination céleste, je préfère vous laisser le plaisir de le demander à l'auteur lui-même (son ingénieuse fiction nous a paru toutefois trahir quelques longueurs, sinon quelques défaillances.)

LES INDES NOIRES ² sont quelque chose comme le roman de la houille, chose pourtant peu romanesque de sa nature, mais notre Guzman littéraire, comme l'autre, ne connaît pas d'obstacles. Il vous fera pénétrer et vivre à quinze cents pieds sous terre, dans le noir cottage du vieux mineur Simon Ford, que dis-je? dans la ville souterraine de la *Nouvelle-Aberfoyle*; il vous fera assister à une suite de scènes plus fantastiques les unes que les autres, agrémentées de

¹ Parmi les quelques inexactitudes si difficiles à éviter au milieu de ces infinis détails de toute sorte, je note celle-ci à l'article *Nantes*: l'auteur insinue que notre célèbre voyageur Frédéric Caillaud aurait péri, jeune encore, dans une expédition à la recherche des sources du Nil, tandis qu'il s'est éteint récemment à Nantes, dans une vieillesse avancée.

² Les Anglais donnent ce nom pittoresque aux vastes gisements carbonifères qui occupent une grande partie du sous-sol du Royaume-Uni, et qui, non moins que les autres Indes, ont puissamment contribué à sa richesse.

poétiques légendes écossaises, de visions, d'apparitions, telles que celles du centenaire Silfax, un ermite comme il n'en exista jamais, et de son sinistre *harfang*.

Ces deux nouveaux produits de l'inépuisable imagination de notre célèbre compatriote sont déjà en voie d'obtenir l'éclatant succès des précédents, dont la vogue a pris de telles proportions qu'elle a franchi, paraît-il, jusqu'aux frontières de la Perse !

HISTOIRE D'UN ENFANT. — Ceci n'est point une nouveauté, mais bien la réédition expurgée et réduite d'un livre depuis longtemps consacré par le succès : œuvre exquise, œuvre maîtresse d'un délicat et charmant talent, qui, se laissant gagner aux théories et pratiques à la mode, est en train de se gâter. Le *Petit Chose* n'est autre, dit-on, que M. Alphonse Daudet lui-même, lequel aurait sous ce titre écrit son autobiographie, en la brodant de ces épisodes moitié réels, moitié imaginaires, où excelle sa verve faite d'esprit et de sentiment. Pour pouvoir introduire dans sa *Bibliothèque d'éducation et de récréation* cette œuvre charmante, mais un peu légère en certains détails, l'intelligent éditeur, M. Hetzel, a dû, à regret, y pratiquer quelques coupures et raccords, obéissant sagement à cette belle maxime d'un païen, que trop de chrétiens oublient : *Maxima puero debetur reverentia*.

Le **DON QUICHOTE DE LA JEUNESSE** est également une édition, revue et corrigée *ad usum juventutis*, de la fameuse épopée héroï-comique de Cervantes. Cette immortelle histoire revit là dans les principaux de ces épisodes si connus, tour à tour plaisants ou touchants, où éclate le contraste des chevaleresques folies du sympathique héros, et des sensées et amusantes saillies de son fidèle écuyer, contre-partie physique et morale de son maître. La jeunesse ne peut qu'accueillir avec empressement le joli cadeau qui lui est offert.

Il n'est pas besoin d'ajouter que chacun des quatre ouvrages dont nous venons de parler est orné de nombreuses figures, qui en accroissent encore l'agrément.

Puisque l'occasion s'en présente, et bien qu'il ne s'agisse plus ici d'un livre proprement d'étrennes, disons que la même librairie vient de publier un excellent atlas de géographie classique, dressé en deux couleurs par notre collègue M. Dubail.

Et maintenant, chers lecteurs, si — en présence de toutes ces richesses scientifiques, artistiques et littéraires, que nous venons d'exposer trop longuement devant vous, — vous éprouvez un embarras, ce ne pourra être assurément que celui du choix. Encore notre liste est-elle loin d'être complète, si vaillamment nos éditeurs continuent de lutter contre l'ingratitude de ces temps si profondément troublés où le journal absorbe et affole les esprits, au détriment du livre !

LUCIEN DUBOIS.



LA PRISE DE POSSESSION DU DUCHÉ DE RETZ

DU 11 AU 20 OCTOBRE 1780

Aux archives de la Loire-Inférieure se trouve une pièce, signalée comme unique en son genre dans ce dépôt, et qui, bien qu'elle ne soit pas ancienne, nous a paru digne d'être relatée. C'est la prise de possession du duché de Retz, faite à la suite de la vente des terres de ce duché, par Gabriel-Louis de Neuville-Villeroi à Clément-Alexandre, marquis de Brie-Serrant, le 8 avril 1778, pour la somme de 1,400,000 livres pour le principal, outre diverses charges, évaluées à 52,000 livres.

Quoique le titre de la vente et l'acte de la prise de possession mentionnent le duché de Retz, auquel ils semblent s'appliquer, cependant il est bien entendu que le duché s'évanouissait par le seul fait de l'aliénation; que la vente et la prise de possession ne pouvaient concerner que le domaine utile, avec les simples droits de seigneurie ou de baronnie, antérieurs à l'érection en duché, résultant de lettres de novembre 1581, en faveur du maréchal Albert de Gondi. Depuis lors, le titre de duc de Retz passa, soit par approbation royale, soit par simple tolérance, au maréchal duc de Lesdiguières, époux de Paule-Françoise de Gondi, dernière héritière de la maison, puis à Louis-François-Anne de Neuville-Villeroi, descendant, par les femmes, de Henri de Gondi, fils du maréchal.

Le marquis de Brie-Serrant devait son deuxième nom à la terre illustrée par le magnifique château de Serrant, en Anjou. Un de ses ancêtres (de Brie) joue un rôle désagréable parmi les héros de la *Satire Ménippée*.

LA PRISE DE POSSESSION DU DUCHÉ DE RETZ EN 1780. 437

Quoi qu'il en soit, l'acquéreur de Retz fit prendre possession de son duché disparu et des terres et droits réels sur lesquels ce duché s'était étendu.

Le délégué à cette opération fut messire Louis-Victor de Rotrou, chevalier de la Grandière, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La cérémonie dura du 11 au 20 octobre 1780, et s'accomplit par devant notaire. Il serait trop long de la transcrire en entier. Nous nous contenterons de relater les faits les plus caractéristiques.

« Nous notaire, nous sommes transporté au vieux château de Macheoul¹, chef-lieu de la baronnie et pays de Retz, flanqué de quatre tours, entouré de larges douves, en passant sur un pont de bois qui traverse les dites douves, vis-à-vis la principale porte; lequel pont était ci-devant divisé en deux, ainsi que le désignent les *interrègnes* du pont-levis qui existait ci-devant². Au-dessus de la porte se trouvent deux massues en sautoir, que M. le chevalier de la Grandière nous a dit être les armes de la maison de Gondi³.

» En entrant dans le dit château, nous avons trouvé le sieur Lefèvre, lequel occupe le château, en garde les archives et perçoit les revenus. Il a présenté les clefs à mon dit sieur de la Grandière, qui a ouvert l'appartement où sont les archives dudit duché, et les différentes chambres et pièces que renferme le dit château. Il a au dit nom ouvert et fermé les portes et fenêtres, fait feu et fumée, bu et mangé.

» Nous nous sommes aussi transporté dans la chapelle qui est dans l'enceinte du vieux château, sous l'invocation de la sainte Vierge. Mon dit sieur de la Grandière, s'est mis à genoux sur le banc et a fait sonner la cloche, après avoir entendu la messe, dite exprès.

» Transporté à l'auditoire, construit en 1735, où s'exerce la juridiction

¹ Ce vaste château, entouré par les eaux du Falleron habilement aménagées, a été incendié par les colonnes infernales de 1794; il n'en reste aujourd'hui que quelques pans de mur. Il avait été bâti à plusieurs époques, depuis le XI^e siècle.

² Ce pont de bois, qui avait succédé à un pont-levis, a été remplacé, au commencement de ce siècle, par un étrange pont en pierres, disposé en zigzag dont il est difficile de s'expliquer les motifs, à moins que ce ne soit pour garantir la ville de Macheoul d'une attaque vendéenne.

³ Les armes de la maison de Gondi étaient, suivant Corbinelli, d'or à deux massues de sable, en sautoir, liées d'un cordon de gueules, passé en sautoir vers la pointe. Les deux massues ou massues sont encore reconnaissables dans l'écusson, de pierre ciselée, au dessus de la porte d'entrée du baile; mais elle sont frustes et sans indication d'émaux.

des châtelainies de Machecoul et des Huguetières, et s'y est trouvé nombre d'officiers de la juridiction, en robes. Ouverture faite des portes du vestibule, de la chambre du conseil; du parquet, de la salle d'audience, avec les clefs qui ont été présentées par l'huissier de service, M. Robin, sénéchal, a conduit M. de la Grandière, qui a monté sur le siège et l'a fait placer à sa droite. M. le procureur fiscal a repris son banc ordinaire. Tous les officiers présents ont pris leurs places, ainsi que le greffier et l'huissier.

» Ensuite nous sommes transportés en l'église de la Trinité de Machecoul, dont les seigneurs de Retz sont patrons et fondateurs, d'après les aveux rendus à Sa Majesté; et a été reçu par M. Rolland Hervé de la Bauche, docteur en théologie, recteur de la dite paroisse et doyen de Retz, auquel il a déclaré qu'il se présentait pour prendre possession de la dite paroisse, au nom du sieur de Brie-Serrant.

» A la halle, on perçoit divers droits de minage sur les blés, les légumes et autres denrées qui s'y vendent.

» Visité le couvent du Calvaire, fondé en 1673, par Pierre Gondi, et sa femme, Catherine de Gondi, duc et duchesse de Retz, en faveur de leur fille, Marie-Catherine, religieuse bénédictine au Calvaire de Paris. Les dames religieuses ont chanté un motet en musique. A côté de la porte de la sacristie, qui est située du côté de l'évangile, est une urne en bronze, au dessus de laquelle sont les armes de Gondi, et au dessous l'inscription suivante :

« CY GYST LE CŒUR DE MESSIRE PIERRE DE GONDI, PAIR DE FRANCE, CHEF DES ORDRES DU ROI, FONDATEUR DE CE MONASTÈRE, DÉCÉDÉ LE 20 AVRIL 1676, ET DE CATHERINE DE GONDI, SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE 20 SEPTEMBRE 1677. REQUIESCANT IN PACE!

» Le chevalier de la Grandière a dit que, suivant la dite fondation, les seigneurs de Retz ont droit à banc et accousoire, droit de sépulture et d'enfeu, avec tombe élevée au chœur de la dite église, ceinture funèbre en dedans et en dehors; et leurs armes au vitrage du chœur.

» A Sainte-Croix et sur une motte de terre, où nous avons monté, située près de l'église, où était autrefois bâti le château des Huguetières, nommé le château de Sainte-Croix, ainsi que le rapporte du Paz, dans la généalogie de Retz, sur laquelle motte le chevalier de la Grandière au dit nom, a fait *émotion* de terre, arraché herbe et circuit le dit lieu.

» Pris possession de la forêt de Machecoul; le chevalier de la Grandière, accompagné de tous les gardes, a parcouru la forêt en divers sens, a coupé branches, arraché herbes, fait *émotion* de terre; et passé dans les maisons de gardes.

» Pris possession de l'abbaye de la Chaume, fondée en 1066, par Harscouet de Retz, sur la règle de saint Benoist.

» Pris possession de la châtelainie des Huguetières¹ et bailliage de Chateaubriant², dans la paroisse de Saint-Philbert de Grand-Lieu. Le seigneur des Huguetières a le droit de faire tenir ses plaids devant la grande porte de l'église. — Traversé la grand' rue et le faubourg et place du Marchix et un emplacement joignant le jardin du sr Gariou et un pré du sr Poydras; — dans tous ces endroits, le chevalier de la Grandière a fait acte de possession.

» Dans la ville de la Benaste, un feu de joie avait été préparé; on l'a allumé, puis un *Te Deum* a été chanté. »

Nous ne suivrons pas le délégué du nouveau Seigneur aux châtelainies de Prigny, Bourgneuf, Pornic, Prinçay, Legé, Arthon, Chauvé, Bois-de-Sandys. C'est toujours la même répétition du cérémonial: portes ouvertes, sur la remise des clefs, émotions de terre, etc... Ce que nous avons rapporté suffit pour démontrer combien la forme, la cérémonie et l'étiquette eurent d'importance, au moyen âge et dans l'âge qui a suivi, jusqu'à la Révolution.

CH. DE SOURDEVAL.

¹ La châtelainie des Huguetières, membre spécifié du duché de Retz, est vraiment difficile à localiser; la voici dans Saint-Philbert. Nous venons d'en voir le château sur la motte de Sainte-Croix, dans Machecoul; un titre du terrier de Retz la place dans la paroisse de Saint-Philbert de Bouaine, qui est aujourd'hui en Vendée. La carte de l'évêché de Nantes par Lambilly, en 1706, marque la forêt des Huguetières entre Geneston et Pont-James. Cassini et l'État-major n'en parlent sur aucun point.

² Il est bien clair qu'il ne s'agit ici ni de la ville ni de la baronnie de Chateaubriant, mais de quelque champ situé dans Saint-Philbert.

LE BOIS DE LA COUDRAYE

PROVERBE

PERSONNAGES

LE BARON MARTIN, ancien négociant. | M. DUBOIS, son régisseur.
ESTELLE, sa fille. | RAOUL DE PÉRIGNY.

La scène se passe au château du baron Martin, dans son cabinet.

SCÈNE PREMIÈRE

LE BARON MARTIN, M. DUBOIS.

LE BARON. — Monsieur Dubois, si vous écoutez toutes ces demandes du maire, du curé, des sœurs, du bureau de bienfaisance, de l'orphéon, de la crèche, des pompiers, de la société de secours mutuels, de l'école primaire, que sais-je encore ? nous n'en aurons jamais fini, et toute ma fortune y passera.

M. DUBOIS. — C'est mon métier d'écouter ces demandes, Monsieur le baron. Préférez-vous les recevoir vous-même ?

LE BARON. — Non certes, je les renvoie toujours à mon régisseur.

M. DUBOIS. — Précisément. Alors, que voulez-vous que je réponde ?

LE BARON. — Parbleu, les repousser, en expliquant que j'en ai déjà bien assez fait pour la commune. Qu'on s'adresse à d'autres.

LE BOIS DE LA COUDRAYE.

441

M. DUBOIS. — Aussi l'on s'adresse à M. de Périgny, chez qui l'on prétend trouver un accueil constamment généreux et empressé.

LE BARON. — Toujours M. de Périgny ! — Ce petit gentillâtre, à qui l'on ne connaît au soleil que son vieux manoir délabré et quelques méchantes fermes. S'il lui plaît de se ruiner, je ne veux pas en faire autant.

M. DUBOIS. — J'ai de bonnes nouvelles du Nord, Monsieur le baron. Vos charbonnages continuent leurs progrès.

LE BARON. — Ah ! vraiment ? Que valent les actions ?

M. DUBOIS. — Au moins trente mille francs. On n'en trouverait pas aisément à ce prix.

LE BARON. — J'en ai cent, qui m'ont coûté dix mille francs en moyenne. Si je compte bien, c'est deux millions que je gagne sur cette seule affaire.

M. DUBOIS. — Vous comptez fort bien.

LE BARON. — Vous ne le direz à personne, au moins ?

M. DUBOIS. — Soyez tranquille. Je suis discret comme un cadenas fermé.

LE BARON. — Et mes terrains de Paris ?

M. DUBOIS. — Vous les avez achetés au bon moment, quand personne n'en voulait. La spéculation s'y met, et vous quintuplerez peut-être vos capitaux.

LE BARON. — Oui, mais cela ne donne pas de revenus, et j'aurai perdu bien des intérêts.

M. DUBOIS. — Allons, Monsieur le baron, vous n'êtes pas à plaindre. Vous n'avez fait, à ma connaissance, que de bonnes affaires. Cette terre même, que vous avez achetée quand le propriétaire s'était ruiné à l'embellir et à rebâtir le château, vous l'avez eue presque pour rien.

LE BARON. — Cela ne donne guère de revenus non plus, et c'est si cher à entretenir ! Des gardes, des jardiniers, des cochers, des charretiers... et tout ce monde-là me gruge.

M. DUBOIS. — Heureux ceux qui ont les moyens d'être grugés ! Ils ne trouveraient pas leur sort avec ceux qui les grugent.

LE BARON. — Vous êtes philosophe, Monsieur Dubois, et cela vous est aisé, vous qui n'avez pas tous ces parasites. Vous ne savez pas ce que c'est.

M. DUBOIS. — Je me résignerais plus aisément encore à le savoir.

LE BARON. — Ah ! Monsieur Dubois, comme le premier million est dur à gagner !

M. DUBOIS, *souriant*. — Je ne l'ignore pas.

LE BARON. — Que de travail et d'économie il m'a fallu, lorsque j'étais dans le commerce ! Car j'ai commencé avec rien, Monsieur Dubois, et je suis le fils de mes œuvres.

M. DUBOIS. — Il est d'autant plus glorieux d'en être arrivé où vous êtes.

LE BARON. — On ne dira pas de moi que je ne me suis donné que la peine de naître, — comme mon voisin M. de Périgny.

M. DUBOIS. — C'est très-juste.

LE BARON. — Quand on a le premier million, voyez-vous, les autres viennent bien plus facilement.

M. DUBOIS. — Je le crois.

LE BARON. — C'est la boule de neige. Mais pour la rouler il faut encore bien du soin, et de l'ordre, et des précautions, — et prendre garde au dégel.

M. DUBOIS. — Vous avez raison.

LE BARON. — Ainsi je gagnerais deux millions sur mes charbonnages ?

M. DUBOIS. — Oui, Monsieur le baron, et cela ne s'arrêtera pas là.

LE BARON. — Puisque vous m'apportez cette bonne nouvelle, j'ai envie de faire quelque chose pour l'école des Sœurs, dont vous me parlez. Vous dites que M. de Périgny a promis des prix ?

M. DUBOIS. — C'est lui qui fournit les livres tous les ans.

LE BARON. — C'est agaçant, ces petits impôts, qui ne dispensent pas des gros. Je paie vingt fois plus d'impôts que M. de Périgny.

M. DUBOIS. — Et pour cause. Il accepterait volontiers de payer autant d'impôts que vous.

LE BARON. — A quoi cela sert-il à ces petites filles, des livres ? C'est de l'argent mal employé. Le meilleur enseignement à leur donner est celui de l'épargne.

M. DUBOIS. — Pourvu qu'elles puissent en profiter.

LE BARON, *d'un ton solennel*. — C'est par l'épargne que s'élèvent les familles, et que les nations se moralisent.

M. DUBOIS. — C'est bien dit.

LE BARON. — J'ai envie de fonder deux grands prix pour ces enfants, sous forme de livret de la caisse d'épargne. Ce sera un commencement de dot.

M. DUBOIS. — L'idée est excellente, Monsieur le baron.

LE BARON. — Et afin que cela serve d'exemple, on gravera en tête du livret : Prix fondé par M. le baron Martin, — avec mes armes, ma couronne et ma devise.

M. DUBOIS. — Quelle sera la somme déposée ?

LE BARON. — C'est ce qui m'embarrasse. Qu'en pensez-vous, Monsieur Dubois ? Vingt francs par livret me paraîtraient un chiffre convenable.

M. DUBOIS. — Sans l'inscription, peut-être. Mais à côté de votre titre et de votre blason...

LE BARON. — Eh bien ! mettons... vingt-cinq francs.

M. DUBOIS. — La gravure risquera de coûter plus cher que le dépôt.

LE BARON. — La gravure servira tous les ans, — si mes affaires me permettent de continuer la fondation.

M. DUBOIS. — Vous pourriez augmenter la somme, en faisant l'économie de la gravure.

LE BARON, *pompeux*. — Non, il faut que les hautes classes se montrent, et donnent l'exemple de la générosité. C'est un intérêt de conservation sociale. Noblesse oblige, Monsieur Dubois, — et oblige d'abord à se montrer. Ma baronnie m'a d'ailleurs coûté bien assez cher pour que je ne la cache pas. Et ma devise est tout un enseignement pour une école : *Labor omnia vincit*.

M. DUBOIS. — Il est dommage que ces petites filles ne sachent pas le latin.

LE BARON. — Je n'ai pas ajouté *improbis*. On a eu beau m'expliquer que dans le texte cela ne signifiait pas improbable, je crains les mauvaises langues. On a tant de malveillants et de jaloux, quand on est arrivé à quelque chose ! Et la probité des Martin a toujours été au dessus du soupçon, Monsieur Dubois ! La France le sait.

M. DUBOIS. — Je ne l'ignore pas.

LE BARON. — Parlons d'autre chose, Monsieur Dubois. Vous n'avez rien de nouveau pour ce bois de la Coudraye ?

M. DUBOIS. — Je ne puis avoir rien de nouveau, tant que vous ne voudrez pas en offrir un prix de convenance. M. de Périgny ne consentira pas, pour vous être agréable, à démembrer sa propriété patrimoniale. Je ne sais même pas s'il se laisserait tenter par un grand prix.

LE BARON. — Un mauvais taillis de quarante arpents, presque enclavé dans mes bois, qui gêne la chasse, qui m'empêche de prolonger ma grande avenue, c'est très-ennuyeux ! Le sol est pierreux, la végétation rabougrie. De mauvais noisetiers et des bouleaux. Cela ne vaut pas dix mille francs.

M. DUBOIS. — Essayez d'en offrir cinquante mille, et nous verrons.

LE BARON. — Cinquante mille francs, Monsieur Dubois ! Pour qui me prenez-vous ? Vous perdez la tête de me donner un pareil conseil.

M. DUBOIS. — Je ne donne aucun conseil, Monsieur le baron. Je dis seulement que, le bois n'étant pas à vous et n'étant pas en vente, il faut vous résigner à vous en passer, — ou à le payer beaucoup plus cher qu'il ne vaut.

LE BARON. — Je m'en passerai, ou j'attendrai. — Il devrait y avoir des lois d'expropriation pour de pareils cas.

M. DUBOIS. — Le roi de Prusse n'avait pas pu exproprier le meunier de Sans-Souci.

LE BARON. — Nous avons fait des progrès depuis ce temps-là, et après 89, il est étrange qu'un hobereau comme ce M. de Périgny ait encore ici le privilège de me narguer et de me gêner.

M. DUBOIS. — Vous appelez cela un privilège, de garder ce qu'il possède légitimement ?

LE BARON. — Sans doute, quand cela m'incommode. Mais j'aurai mon tour, et je n'attendrai peut-être pas bien longtemps. Ce M. de Périgny, qui fait le généreux, aura besoin d'argent et ne sera pas toujours aussi fier. Croyez-vous qu'il n'ait pas déjà d'hypothèques sur sa bicoque ?

M. DUBOIS. — Je suis certain qu'il n'en a pas. Vous savez que je l'ai vérifié par votre ordre.

LE BARON. — C'est fâcheux.

M. DUBOIS, *souriant*. — Pas pour lui.

LE BARON. — Chacun peuse à soi, Monsieur Dubois. Je ne demande pas à M. de Périgny de s'intéresser à la prospérité de mes affaires.

M. DUBOIS. — Vous tenez donc beaucoup à ce bois de la Coudraye ?

LE BARON. — Comment, si j'y tiens ! Songez-y, mon avenue, que je pourrais élargir et prolonger jusqu'à la grand'route. J'y élèverais une belle grille, avec mes armes et ma couronne, et ma devise. Il n'y a que ce maudit bois qui me gêne. Je ne sais pas ce que je ne donnerais pas pour l'avoir.

M. DUBOIS. — Alors, donnez-en beaucoup d'argent.

LE BARON. — Mais non, je ne veux pas en donner beaucoup d'argent.

M. DUBOIS. — Quel autre moyen ? J'en saurais bien un.

LE BARON. — Vraiment ! Lequel ?

M. DUBOIS. — Donnez-en... quelque chose de plus précieux que l'argent.

LE BARON. — Je ne vous comprends pas. Qu'y a-t-il de plus précieux que l'argent ?

M. DUBOIS, *à voix basse*. — Mademoiselle votre fille.

LE BARON, *vivement*. — Que voulez-vous dire, Monsieur Dubois ?

M. DUBOIS. — Je veux dire que M. de Périgny a un fils, qui est

un charmant jeune homme — et qui a eu, à la dernière guerre, une brillante conduite, — et si vous lui permettiez de faire la cour à Mademoiselle Estelle... l'affaire du bois de la Coudraye serait bien vite arrangée, — sans qu'il vous en coûtât rien.

LE BARON. — Il m'en coûterait une dot, apparemment, et un trousseau.

M. DUBOIS. — Est-ce que vous prétendriez marier votre fille sans la doter ?

LE BARON. — Pourquoi pas ?

M. DUBOIS. — Parce que ce n'est pas l'usage, — et avec votre fortune, une fille unique...

LE BARON. — Ma fortune, j'espère bien que personne n'en connaît le chiffre.....

M. DUBOIS. — Personne ne soupçonne en effet qu'il puisse être aussi élevé.

LE BARON. — Taisez-vous, Monsieur Dubois ! C'est précaire, la fortune. Je ne sais pas de plus sot usage que de se dépouiller de ce qu'on a eu tant de peines à gagner, — pour un gendre.

M. DUBOIS. — Ce n'est pas pour un gendre, Monsieur le baron, c'est pour votre fille.

LE BARON. — Ma fille est bien plus heureuse comme elle est.

M. DUBOIS. — Sans doute, elle est affranchie de tous les soucis, de toutes les peines du mariage. — La question est de savoir si elle s'accommodera toujours d'en être affranchie. La vie qu'elle mène ici n'est pas fort gaie. Ne voir que ma femme et moi, et quelquefois M. le curé ; faire d'interminables parties de piquet ou de bézigue...

LE BARON. — Rien ne presse, Monsieur Dubois. Réfléchissez que j'ai eu bien raison de ne pas me hâter, puisque ma fortune s'est constamment augmentée. Voyez seulement cette affaire de mes charbonnages. Chaque année Estelle devient un meilleur parti.

M. DUBOIS. — Et chaque année, si je ne me trompe, elle prend douze mois de plus. A ce compte-là, elle ferait bien d'attendre

toujours. Dans dix ans, dans quinze ans, elle serait un parti de plus en plus magnifique.

LE BARON. — C'est évident.

M. DUBOIS. — Et dans quinze ans elle serait une jolie fille... de près de quarante ans.

LE BARON. — C'est pourtant vrai. Je n'ai jamais pensé à cela. Je veux bien parler un peu de ces... Périgny. Ils sont trop vains de leur vieille noblesse pour consentir à s'allier à la fille d'un négociant retiré, d'un M. Martin.

M. DUBOIS. — A la fille du baron Martin, Monsieur le baron. Vous avez été prudent et habile. Et d'ailleurs si les jeunes gens se conviennent, les distances seront aisément franchies.

LE BARON. — Mais ils ne se connaissent pas.

M. DUBOIS. — Plus que vous ne pensez, Monsieur le baron. Ils se voient tous les dimanches à la messe du village, et ils se regardent. Entre nous, je ne réponds pas qu'ils ne se rencontrent jamais ailleurs.

LE BARON. — Ma fille rencontrerait un jeune homme sans ma permission ?

M. DUBOIS. — Que voulez-vous ? Il ne lui est pas défendu de se promener du côté du bois de la Coudraye, — qui est si près d'ici, — et il n'est pas défendu à M. Raoul d'y chasser, puisque le bois est à son père. Et la grand'routte qui le borde est à tout le monde.

LE BARON. — Toujours ce maudit bois de la Coudraye ! C'est intolérable, une pareille enclave. Voyez, ma fille y recontre même des jeunes gens.

M. DUBOIS. — C'est ce que je vous disais. (A voix basse.) Et vous l'auriez sans bourse délier, Monsieur le baron.

LE BARON. — Sans bourse délier ! — Je suis sûr que ces Périgny n'ont pas le sou.

M. DUBOIS. — Ils n'ont pas douze millions assurément...

LE BARON. — Taisez-vous donc, Monsieur Dubois ! on pourrait vous entendre.

M. DUBOIS. — Quand on m'entendrait ? Je dis seulement que M. de Périgny n'a pas douze millions, mais il a de l'aisance.

LE BARON. — Vous êtes certain qu'il n'a pas d'hypothèques?

M. DUBOIS. — J'ai déjà répondu à cette question.

LE BARON. — Elle avait tout à l'heure une portée bien différente. — Alors vous pensez que M. de Périgny aurait assez d'aisance... pour se contenter d'une dot modeste?

M. DUBOIS. — Qu'appellez-vous modeste? Est-ce trois cent mille francs, cinq cent mille francs, ou un million?

LE BARON. — Comme vous y allez, Monsieur Dubois! Où voulez-vous que je prenne de pareilles sommes? Il me faudrait vendre des valeurs au moment le plus inopportun, mes charbonnages, par exemple, ou mes terrains, quand ils sont en train de monter. Ce serait insensé. J'y perdrais une somme énorme.

M. DUBOIS. — Vous y gagneriez au contraire une somme énorme, sur ce qu'ils vous ont coûté.

LE BARON. — On ne calcule pas ainsi, Monsieur Dubois. Ce qui est acquis est acquis. J'y perdrais... tout ce que mes valeurs peuvent acquérir encore.

M. DUBOIS. — Alors, qu'auriez-vous l'intention de faire?

LE BARON. — Vous avez parlé de trois cent mille francs. C'est beaucoup. Pourtant, je m'y laisserais peut-être entraîner, mais je me réserverais... de ne payer le capital que lorsque je le jugerais à propos.

M. DUBOIS. — Et en attendant?

LE BARON. — En attendant, j'en servirais l'intérêt au taux de deux pour cent. C'est tout ce que rapportent net des bois ou une ferme en Beauce, et mon gendre n'aurait pas à se plaindre. Mes terrains mêmes ne me rapportent rien.

M. DUBOIS. — Ainsi vous annonceriez une dot de trois cent mille francs, — et en réalité vous serviriez une pension de six mille francs?

LE BARON. — Précisément, c'est là ma combinaison.

M. DUBOIS. — Vous êtes très-fort en affaires, Monsieur le baron. Eh bien, je vous propose un bénéfice de cent mille francs.

LE BARON. — Comment cela?

M. DUBOIS. — Ne promettez que deux cent mille francs, et payez-les.

LE BARON. — Mais cela m'est impossible, Monsieur Dubois, vous savez bien que je n'ai pas d'argent disponible.

M. DUBOIS. — Ou servez-en l'intérêt à cinq pour cent, votre fille y gagnera encore.

LE BARON. — J'y réfléchirai.

M. DUBOIS. — A propos, j'oubliais de vous dire que votre jardinier menace de vous quitter si vous ne consentez pas à lui donner une augmentation.

LE BARON, *éclatant*. — Une augmentation? Mais le garde, le cocher, ils vont m'en demander tous. Je ne veux donner d'augmentation à personne.

M. DUBOIS. — Vous perdrez votre jardinier, le meilleur du pays.

LE BARON. — Soyez raisonnable, Monsieur Dubois. Il a de très-beaux gages. Et puis un jardinier a toujours des moyens de se faire des profits, sur les fruits, sur les légumes... J'aimerais mieux fermer les yeux.

M. DUBOIS. — Une leçon imprudente à donner à un régisseur, Monsieur le baron.

LE BARON. — Chut! n'écoutez pas cela, Monsieur Dubois. Je me parlais à moi-même.

M. DUBOIS, *souriant*. — Je n'ai rien entendu. (*Regardant à sa montre.*) Ah! mon Dieu, je suis en retard. Votre fermier m'attend pour le renouvellement de son bail.

LE BARON. — Vous savez que j'exige une forte augmentation, mon cher Monsieur Dubois. Ses terres ne sont pas à leur valeur.

M. DUBOIS. — Je vous ferai part de ce que je croirai possible d'obtenir de lui. — Il faut que je vous quitte.

LE BARON. — Un instant! Et ces deux livrets de la caisse d'épargne pour l'école des Sœurs?

M. DUBOIS. — C'est chose convenue, je vais m'en occuper.

LE BARON. — A vingt francs chaque livret, n'est-il pas vrai?

M. DUBOIS. — Vous aviez dit vingt-cinq francs.

LE BARON. — Vous croyez? Si vous obtenez une belle augmentation de mon fermier... et si vous obtenez que je ne paie pas d'augmentation à mon jardinier... vous pourrez mettre... trente francs.

M. DUBOIS. — Je vous remercie au nom de l'école, Monsieur le baron. (*Il sort.*)

SCÈNE II

LE BARON, *seul*. — J'aurais le bois de la Coudraye sans bourse délier, et je pourrais prolonger mon avenue jusqu'à la grand'route — et y placer une belle grille, avec mon blason, et ma devise, — et je pourrais écarteler mes armes avec celles de ces Périgny... — Mais ce n'est pas sans bourse délier, s'il me faut déboursier une dot de deux cent mille francs. Oh! ces Périgny se contenteront bien des intérêts à deux et demi ou à trois pour cent, surtout si les jeunes gens sont d'intelligence, comme semble le croire M. Dubois. (*Il tire de sa poche un trousseau de clefs, ouvre son secrétaire, puis un tiroir, puis un grand portefeuille.*) Y a-t-il dans tout cela des valeurs que je puisse écouler à un gendre? Je n'en vois pas, elles sont toutes bonnes. (*On frappe légèrement à la porte.*) — Qui est là?

UNE VOIX, *du dehors*. — C'est moi, mon père.

LE BARON. — C'est toi, Estelle? Attends un peu. (*Il referme précipitamment le portefeuille et le secrétaire et remet les clefs dans sa poche.*) Tu peux entrer.

SCÈNE III

LE BARON, ESTELLE.

LE BARON. — Tu arrives à propos, j'avais à causer avec toi. D'où viens-tu comme cela?

ESTELLE. — De la promenade. Le temps était magnifique.

LE BARON. — De quel côté l'as-tu dirigée?

ESTELLE. — Vers le bois de la Coudraye.

LE BARON. — Pourquoi vas-tu toujours de ce côté? C'est très-laid, et tu sais que ce méchant bois n'est pas à moi. Il ne manque pas de promenades plus jolies, sans sortir de la propriété.

ESTELLE. — Que voulez-vous, mon père? C'est la grand'route, on voit du monde, des voitures, des bestiaux. Justement, aujourd'hui, c'est la foire de Boissy, et il y avait beaucoup de circulation.

LE BARON. — As-tu rencontré des gens de connaissance?

ESTELLE, *embarrassée*. — Qui pourrais-je rencontrer? Quelques paysans. Vous savez que nous ne connaissons personne.

LE BARON. — As-tu rencontré, par exemple... M. de Périgny?

ESTELLE. — Lequel? Le père ou le fils?

LE BARON. — Je n'en sais rien, moi, c'est à toi de me le dire.

ESTELLE. — Le père a passé dans sa carriole en revenant de Boissy, et nous a saluées.

LE BARON. — Tu n'étais donc pas seule?

ESTELLE. — Oh! non, mon père, je ne vais pas seule sur la grand'route. J'étais avec M^{me} Dubois.

LE BARON. — Ah! tu étais avec M^{me} Dubois, je comprends. Et M. de Périgny le fils... comment donc se nomme-t-il?

ESTELLE. — Monsieur Raoul.

LE BARON. — C'est cela. D'où connais-tu si bien son nom?

ESTELLE. — Les paysans l'appellent toujours ainsi. Monsieur Raoul par-ci, Monsieur Raoul par-là. Il est si aimé, Monsieur Raoul!

LE BARON. — Ah! il est très-aimé, Monsieur Raoul. Je suis bien aise d'apprendre cela. Est-ce que tu l'as vu aussi tout à l'heure, Monsieur Raoul?

ESTELLE, *embarrassée*. — Il était à cheval, il a eu la politesse de s'arrêter et de descendre de cheval pour causer quelques instants avec nous.

LE BARON. — Il est très-poli, Monsieur Raoul. Est-ce que tu le rencontres souvent?

ESTELLE. — Il est souvent dans le bois de la Coudraye, et quand je me promène de ce côté...

LE BARON. — Comme par hasard, n'est-ce pas? Maudit bois de la Coudraye! Il suffit. — Mais qu'avais-tu à me dire?

ESTELLE. — Mon père, c'était au sujet des Sœurs...

LE BARON. — C'est arrangé. Deux livrets de la caisse d'épargne, avec mes armes, pour la distribution des prix.

ESTELLE. — Vous ne m'avez pas laissé le temps de m'expliquer. Il s'agit d'une pauvre famille qui est dans la plus grande détresse, celle du cantonnier. Il est malade depuis deux mois et ne s'en relèvera pas. M. de Périgny a déjà donné beaucoup...

LE BARON. — Eh bien! qu'il continue.

ESTELLE. — Les Sœurs n'osent plus s'adresser à lui.

LE BARON. — Et elles osent s'adresser à moi?

ESTELLE. — Oh! non, mon père, elles n'osent pas.

LE BARON. — Elles font très-bien. Alors je n'ai rien à leur répondre, puisqu'elles ne me demandent rien.

ESTELLE. — C'est moi qui ai espéré que vous me permettriez.....

LE BARON. — Tu sais que je déteste toutes ces mendicités.

ESTELLE. — Je le sais.

LE BARON. — Alors, pourquoi me les transmets-tu? Il n'avait qu'à faire des économies, ce cantonnier.

ESTELLE. — Ce n'était pas facile, avec six enfants.

LE BARON. — Pourquoi a-t-il six enfants? Je ne suis pas chargé de les nourrir.

ESTELLE. — Malheureusement pour eux.

LE BARON. — Et si tu t'intéresses tant à lui, tu as ta pension. Les aumônes de tous les jours, cela regarde les femmes; c'est un de mes principes.

ESTELLE. — Ma pension est bien vite dépensée. Elle n'est pas très-forte...

LE BARON, *vivement*. — Ne vas-tu pas aussi me demander de l'augmentation?

ESTELLE. — Je n'oserais pas, mais... je crois que vous avez oublié de me payer au commencement du mois, et nous sommes au quinze...

LE BARON. — Cela m'étonnerait bien. C'est possible, cependant. J'ai tant de charges au commencement du mois que je me serai peut-être trouvé à court d'argent. (*Il regarde sur un registre.*) C'est effrayant ce que j'ai eu à payer. Mais tu as raison, je ne vois pas ta pension inscrite. (*Il fouille avec agitation dans ses poches.*) Je n'ai pas assez d'argent sur moi. (*Il ouvre son secrétaire, visite successivement plusieurs tiroirs, réunit diverses monnaies.*) Tiens, voilà tes quarante-cinq francs.

ESTELLE. — Il n'y aura pas un petit supplément pour le cantonnier?

LE BARON. — Encore! (*Il fouille de nouveau dans ses poches.*) Je voudrais te donner deux francs de plus, je n'ai là qu'une pièce de cent sous. (*Il la tend.*) Veux-tu me rendre trois francs?

ESTELLE, *prenant la pièce et riant*. — Merci, mon père, je ne vous rendrai rien, je n'ai pas de monnaie. (*Elle se dirige vers la porte.*)

LE BARON. — Tu me voles, petite prodigue. Je rattraperai cela le mois prochain. — Où vas-tu? Tu es bien pressée.

ESTELLE. — J'ai peur que cette pauvre famille ne le soit davantage.

LE BARON. — Où demeure-t-elle?

ESTELLE. — Dans cette mesure qui est sur la route, au bout du bois de la Coudraye.

LE BARON. — Toujours le bois de la Coudraye! — Attends-moi, je vais y aller avec toi.

ESTELLE. — Vraiment, mon père? J'en suis ravie pour mes protégés. Je suis sûre que quand vous verrez cette misère...

LE BARON. — Oh! sois tranquille, je n'entrerais pas. Je n'aime pas ces spectacles, qui m'attendrissent trop et me feraient mal aux nerfs. Et puis, c'est imprudent. D'ailleurs, tu connais mes principes, c'est l'affaire des femmes. — Mais j'ai besoin de revoir le bois de la Coudraye.

ESTELLE. — Pourquoi cela?

LE BARON. — Je te le dirai peut-être plus tard. (*Il s'apprête pour sortir, on frappe à la porte.*) Qui est là?

UNE VOIX. — M. Dubois.

LE BARON. — Entrez donc, Monsieur Dubois. (*La porte s'ouvre.*)

SCÈNE IV

LES PRÉCÉDENTS, M. DUBOIS, RAOUL.

M. DUBOIS. — Permettez-moi, Monsieur le baron, de vous présenter M. Raoul de Périgny. Il venait me parler, de la part de son père, de quelques affaires de voisinage, concernant notamment le bois de la Coudraye...

LE BARON. — Ah ! oui, le bois de la Coudraye.

M. DUBOIS. — Et je l'ai engagé à en causer avec vous.

RAOUL. — Excusez-moi, Monsieur le baron. J'aurais eu l'honneur de me présenter depuis longtemps chez vous, si l'on ne m'avait dit que vous n'aimiez pas les visites...

LE BARON. — C'est vrai, je suis sauvage ; mais avant tout, les affaires.

ESTELLE. — Je vous gêne sans doute, et je vais me retirer.

LE BARON. — Non, reste. — A moins que ta présence ne gêne M. de Périgny...

RAOUL. — Moi, Monsieur le baron ? Nous aurons toujours le temps de parler d'affaires, et je serais trop heureux que vous voulussiez bien prendre cette première démarche pour une simple visite de courtoisie et de bon voisinage.

LE BARON. — Vous êtes trop poli, Monsieur Raoul. J'aurais dû commencer, puisque je suis nouveau venu dans le pays. Mais, je vous l'ai dit, je suis sauvage. — Et puis, l'on m'avait un peu fait peur de vos parents, qui n'auraient pas vu mon arrivée avec plaisir. C'est tout simple, — les plus anciens seigneurs de la paroisse, — moi je ne suis qu'un pauvre négociant retiré, et mon blason est bien moderne auprès du vôtre.

RAOUL. — Je vous proteste, Monsieur le baron, que mes parents ne doivent faire peur à personne, et qu'ils ont appris sans aucun déplaisir votre acquisition. Cette terre était assez mal habitée, par des mécréants de la tribu d'Israël, avec qui les relations eussent été

véritablement difficiles. Il a suffi de vous voir à l'église du village le dimanche, d'y voir vos excellents régisseurs, (*il salue M. Dubois,*) — d'y voir votre charmante fille, (*il salue profondément Estelle,*) et bientôt de connaître toutes les attentions de sa charité, pour que mes parents se réjouissent sincèrement du changement. Savez-vous que les Sœurs et M. le curé ont une véritable passion pour Mademoiselle Estelle et nous parlent d'elle sans cesse ?

LE BARON. — Vous êtes trop poli, Monsieur Raoul. On a aussi beaucoup parlé de vous, autour de nous, pendant la guerre. On a su votre belle conduite. Vous avez été grièvement blessé...

RAOUL. — Oh ! Monsieur le baron, une blessure, c'est un simple hasard et un accident — heureux, quand on en guérit sans être estropié, comme j'en ai guéri, Dieu merci, — déplorable, quand on reste infirme. Ma mère me le disait les larmes aux yeux, lorsque je suis parti : Garde bien tous tes membres, mon cher enfant ; on n'est un héros qu'un jour, on est manchot toute sa vie.

LE BARON. — Votre adresse à cheval et à la chasse prouve bien que vous avez eu égard à la recommandation. — A propos de chasse, je n'ignore pas que vous êtes extrêmement scrupuleux sur les limites...

RAOUL. — C'est le devoir le plus élémentaire d'un bon voisin, Monsieur le baron.

LE BARON. — Sans doute, mais vous me permettrez de considérer aussi comme un devoir de bon voisin de supprimer ces limites. Je n'y ai pas grand mérite, moi qui ne suis pas chasseur. — Vous entendez, Monsieur Dubois, vous direz à mon garde que Monsieur Raoul est autorisé à chasser partout sur ma propriété, Monsieur Raoul seul. (*A Raoul, gracieusement.*) J'exige seulement une redevance de deux faisans, dont vous serez condamné à venir goûter à ma table.

ESTELLE, *à part.* — Quel bonheur ! — et quelle surprise !

M. DUBOIS, *à part.* — Le baron est méconnaissable.

RAOUL. — J'accepte avec empressement l'invitation, Monsieur le baron, — mais je n'accepte pas la permission, et la redevance de

gibier viendra de notre propriété. En cette matière, la pente est trop glissante de l'usage à l'abus. Je me suis même absolument interdit, de crainte d'entraînement, de chasser sur le bois de la Coudraye, qui est trop mêlé à vos terres.

LE BARON. — Ah ! Monsieur Raoul, vous touchez là une corde bien sensible, le bois de la Coudraye ! Justement quand vous êtes entré je me préparais à l'aller visiter avec Estelle. Voulez-vous être de la promenade ? Ce sera sur votre route, et je profiterai plus longtemps ainsi de votre aimable visite.

M. DUBOIS, *à part*. — De plus en plus méconnaissable.

RAOUL. — Vous ne sauriez me rien offrir de plus agréable, Monsieur le baron.

LE BARON. — Eh bien, laissez-moi faire un peu de toilette. Nous continuerons jusqu'à Périgny, où je serais heureux de présenter mes hommages à Madame votre mère. — Estelle, charge-toi de Monsieur Raoul, et va m'attendre avec lui dans le parc, pendant que je m'apprêterai. — Restez, Monsieur Dubois. (*Estelle et Raoul sortent.*)

SCÈNE V

LE BARON, M. DUBOIS.

LE BARON. — Il est charmant, ce jeune homme.

M. DUBOIS. — Je vous le disais bien.

LE BARON. — Et il n'est pas fier. Avez-vous remarqué comme il m'appelait Monsieur le baron ?

M. DUBOIS. — Je l'ai remarqué.

LE BARON. — Vous aviez raison, c'est ce qu'il nous faut. Je me fie à vous pour la négociation.

M. DUBOIS, *souriant*. — Je crois qu'il va s'en faire une dans le parc... qui facilitera singulièrement la mienne.

LE BARON. — Vous croyez ? Oui, ces jeunes gens ont l'air de se convenir assez. Mais les affaires d'argent et de contrat sont toujours délicates. Je ne puis pas me dépouiller pour un gendre...

M. DUBOIS. — Rassurez-vous. Monsieur Raoul va si bien s'engager qu'il ne pourra plus être exigeant.

LE BARON, *baissant la voix*. — C'est ce que j'espérais, en le renvoyant avec Estelle.

M. DUBOIS, *souriant*. — Vous êtes toujours adroit en affaires, Monsieur le baron ; mais, à votre tour, vous serez généreux, — une fille unique, — et vous ferez les choses grandement.

LE BARON, *inquiet*. — Qu'est-ce que vous appelez grandement ?

M. DUBOIS. — Nous verrons, il y a mille moyens, et nous arrangerons les choses de manière à ce qu'il ne paraisse vous en rien coûter.

LE BARON. — C'est précisément ce que je voudrais.

M. DUBOIS. — En même temps que votre fille sera très-libéralement traitée.

LE BARON. — Voilà le problème à résoudre.

M. DUBOIS. — Nous le résoudrons, rapportez-vous-en à moi. — Une idée, par exemple, vos charbonnages. C'est une mine d'or qu'une mine de charbon. J'ai appris qu'on va doubler les actions. Vous en avez cent, que vous garderez, et qui vaudront encore bientôt le double de ce que vous les avez payées. Vous en donnerez autant à votre fille, et il est évident qu'elles ne vous auront rien coûté.

LE BARON. — Vous êtes un habile homme, Monsieur Dubois. — Mais j'aurais eu deux cents actions ?

M. DUBOIS. — Il n'y a qu'à ne pas penser à cela, Monsieur le baron. L'important est que vous n'aurez rien eu à déboursier, et que vous garderez vos cent actions.

LE BARON. — Et les dépenses ? et le trousseau ?

M. DUBOIS. — M. de Périgny se chargera de tout. Et il vous vendra le bois de la Coudraye pour dix mille francs.

LE BARON. — Dix mille francs, c'est trop cher.

M. DUBOIS. — Dont il vous donnera quittance dans l'acte, sans rien recevoir.

LE BARON. — Ah ! je comprends, Monsieur Dubois. Et j'aurai le bois de la Coudraye sans bourse délier.

M. DUBOIS. — C'est cela même.

LE BARON. — Et je pourrai prolonger mon avenue jusqu'à la grand'route.

M. DUBOIS. — En commençant les travaux dès demain.

LE BARON. — Et placer à l'entrée une belle grille.

M. DUBOIS. — Par où passera la noce.

LE BARON. — Et l'orner de mes armes.

M. DUBOIS. — Ecartelées avec celles des plus anciens seigneurs du pays.

LE BARON. — Monsieur Dubois, je suis prêt. Allons vite rejoindre ces jeunes gens, il y a trop longtemps que nous les laissons seuls.

M. DUBOIS. — Ils ne s'en plaignent pas.

LE BARON. — Je suis impatient d'aller voir mon bois de la Coudraye.

ALFRED DE COURCY.

POÉSIE

LE MOULIN

TABLEAU DE HOBBEEMA

C'est un frais paysage, une agreste nature,
Un ciel d'azur ouaté de grands nuages blancs,
Un moulin qui claquette au bord des flots tremblants,
Où des chênes nouveaux reflètent leur verdure.

Le moulin est coiffé d'une haute toiture,
Il est vieux et moussu ; des saules vacillants
Le dominant ; là-bas, quelques chaumes branlants
Pour ombre ont des noyers, des buissons pour clôture.

Sérénité qui monte à l'âme par les yeux ;
Souveraine beauté de la terre et des cieux,
L'artiste de te peindre à peine se croit digne.

Or, devant ce spectacle ineffable et charmant,
Un homme, en plein soleil, l'œil fixé sur sa ligne,
Se tient debout et pêche imperturbablement.

LES POMMIERS SONT FLEURIS

A ma petite-fille Lili.

Les pommiers sont fleuris ; admire leur couronne,
 Qui s'épanouit rose entre les bourgeons verts ;
 On dirait, à les voir de tant de fleurs couverts,
 Un radieux amas d'étoiles qui fleuronne.

Ils sont purs comme toi, frais comme toi, mignonne.
 Ils n'ont d'autre souci que d'embaumer les airs,
 Et sèmeront demain leur parure aux déserts,
 Heureux d'avoir brillé quand le printemps rayonne.

Mais ils gardent un germe heureux et bienfaisant,
 Ils produiront leurs fruits ; ils t'en feront présent,
 Et leur douce âpreté rafraîchira ta bouche.

Sois comme eux, sème au vent ce que le vent détruit.
 Enfant, à ce qui plaît préfère ce qui touche :
 La beauté, c'est la fleur ; la bonté, c'est le fruit.

PROSPER BLANCHEMAIN.

SAINT PAULIN DE NOLE

HISTOIRE DE SAINT PAULIN DE NOLE, par M. l'abbé Lagrange, vicaire-général d'Orléans. — Un vol. in-8° de xxiii-706 pp. — Paris, Pousielgue-Rusand, rue Cassette, 27.

Saint Paulin de Nole fut un des saints les plus illustres du IV^e siècle, c'est-à-dire du siècle de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Jérôme. Sans être leur égal comme docteur, il fut leur ami et partagea leur célébrité. Sa solitude de Nole, peu éloignée de Rome et voisine de la Méditerranée, ce grand chemin des trois continents de l'ancien monde, devint même comme une étape obligée pour ceux qui allaient de la ville des Papes vers saint Augustin à Hippone, ou vers saint Jérôme à sa grotte de Bethléem. Saint Augustin avait saint Paulin en telle estime qu'il n'hésitait pas à abaisser sa science devant lui et à lui demander parfois des lumières ou des conseils. Lui soumettant un jour une question morale : « S'il te vient à la pensée, lui disait-il, quelque chose de clair sur ce point, fais-le-moi connaître, je t'en conjure, ou bien confères-en avec quelque doux médecin du cœur, *mansueto cordis medico*, soit chez toi, soit à Rome, lors de ton voyage annuel. » Ce que cherchait et ce que trouvait ce grand génie dans Paulin, c'était donc un *doux médecin du cœur* ; nulle expression ne peut mieux rendre, en effet, le don de Dieu qu'avait reçu le solitaire de Nole.

« Paulin, au milieu d'une pure et sereine lumière, nous dit M. l'abbé Lagrange, avec un visage radieux, exhalant un parfum exquis, tenant un rayon de miel à la main, et invitant au ciel par de douces paroles, voilà bien la vraie image de ce saint et comment il faut le contempler. Ainsi l'ont vu les contemporains, ainsi la postérité le vénère. C'est cette apparition que nous aurions voulu fixer dans ce livre. »

Et Mgr Dupanloup ajoute : « Oui, c'est bien là le saint que j'ai toujours aimé et dont j'ai demandé si souvent qu'on fit la vie... il y a, dans le quatrième siècle, des figures plus grandes, il n'y en a point de plus sympathiques. »

Saint Jérôme, dont les qualités étaient si différentes de celles de Paulin, saint Jérôme, médecin, lui aussi, mais rude médecin des intelligences, n'admirait et n'aimait pas moins ce prêtre si doux et cependant *d'une foi si ardente*, disait-il, qui avait *immolé à Dieu ses richesses et s'était immolé lui-même, cet homme savant et également versé dans la science des saintes lettres et des lettres humaines*. — « Vous m'effrayez seulement par votre éloquence, lui écrivait-il ; votre style épistolaire rappelle presque celui de Cicéron. »

— Et le *vieux lion de la polémique*, comme l'appelle si justement M. Lagrange, poursuivait gaiement : « Si mes lettres sont courtes à votre avis, et d'un style trop négligé, ce n'est pas que je me néglige, mais c'est que je vous crains et que j'appréhende de les faire plus mal encore en les faisant plus longues. »

Saint Jérôme plaisantait, car ces grands esprits, si profondément empreints des tristesses de leur temps, n'étaient point ennemis cependant d'une douce gaieté. La vérité est que le *style négligé* de saint Jérôme, ce style si peu cherché, mais si vrai et si fier, est encore le plus beau souvenir qui nous reste des derniers jours de l'éloquence romaine. Il y a plus d'étude, plus de recherche dans le style de saint Paulin ; on sent qu'il a fréquenté le Parnasse, qu'il en a même été une des gloires. Mais s'il se distingue par la correction, il se distingue plus encore par l'accent du cœur, par cette *poésie de l'âme*, dit très-bien son biographe, qui l'anime de sa constante inspiration. Diffus quelquefois, souvent aussi il peint d'un mot. Ausone, son vieux maître, l'accuse-t-il de l'oublier ? — « L'âme, lui répond-il, ne peut pas plus oublier qu'elle ne peut mourir, *perennè vivax et memor*. » — Avec quelle vérité ne peint-il pas l'impuissance des philosophes cherchant Dieu sans Dieu, *Deum quærentes sine Deo*, à peu près comme celui qui voudrait se conduire dans les ténèbres sans lumière, chercher la vie sans recourir à celui qui est la vie. *Hic (Christus) veritatis lumen est vitæ vita*.

L'ouvrage de M. l'abbé Lagrange abonde en traits de ce genre heureusement choisis et qui jettent un grand charme sur tout le livre. Nul livre cependant n'est plus sérieux ; nul, au témoignage de Mgr Dupanloup, ne saurait offrir une critique plus sévère, mais ce labeur de l'érudit, qui scrute, approfondit, disparaît le plus souvent dans ce qu'il a de pénible, sous le charme des pensées et du style, qui sont sans cesse les pensées et le style de Paulin.

Paulin appartenait à une de ces familles romaines qui transportaient et faisaient pénétrer dans les pays conquis la langue, les traditions et le luxe de Rome. Saint Jérôme nous les représente comme établissant une lutte insensée entre leurs prodigalités et leurs richesses, sans pouvoir vaincre celles-ci par celles-là.

La famille de saint Paulin était à la fois sénatoriale et consulaire et son père avait été préfet des Gaules ; ses possessions dans la seule Aquitaine, où il naquit, étaient traitées de *royaumes* par Ausone, et il avait des possessions un peu partout : à Fondi, dans le Latium ; à Nole, dans la Campanie, peut-être même en Espagne. L'union de Paulin avec une jeune Espagnole ajouta à cette immense fortune de nouveaux et riches établissements sur plusieurs points de la péninsule ibérique : à Barcino (Barcelone), à Complutum (Alcala), etc. Paulin était donc un des heureux de ce monde. Son mariage surtout fit plus que l'enrichir ; il lui donna une compagne qui fut mieux qu'une amie et qu'il a chantée vingt fois comme son guide, sa protectrice auprès de Dieu, comme rachetant par sa fidélité la fidélité longtemps différée de son époux, *dilatam salutem*.

Tous ces détails de ce qu'on appelle le bonheur offrent, sous la plume de l'historien, un vif intérêt. Ce qui n'en offre pas moins, ce sont les succès de Paulin dans les lettres et dans les hautes charges. Il obtient la palme ornée de bandelettes dans les concours de poésie ; il est successivement gouverneur de l'Albanie, préfet de Rome et enfin consul. Ausone l'appelle la colonne du sénat et l'honneur de la patrie. Et ce sénat était le sénat de Rome ; cette patrie était Rome, qui, toute déchue qu'elle pût être, conservait encore son prestige. Voir Rome ou avoir vu Rome était toujours le grand vœu ou le grand souvenir de tout ce qui vivait par l'intelli-

gence et aujourd'hui par la foi. Rome, s'écriaient les poètes, n'était pas une ville, c'était la patrie commune, c'était le monde.

Urbem fecisti quod prius orbis erat ¹.

Les révolutions politiques rejetèrent Paulin en Aquitaine ; mais dans cette province il avait de splendides demeures, Burgum peut-être, et certainement Hebrumagus et Aligonum ² ; non loin de lui habitait Ausone, qu'il aimait comme un père ; et, s'il avait pu sentir néanmoins le poids de la disgrâce, n'avait-il pas pour l'alléger Thérésie, cette épouse qui lui a fait dire ce mot charmant :

Si trahis unum,

Alter adherentem quo rapitur, rapiet.

« On ne peut entraîner l'un sans entraîner l'autre. »

Ce fut Thérésie qui entraîna d'abord Paulin ; elle l'entraîna jusqu'au baptême, qu'il différait toujours, puis, jour par jour, à la piété ; Paulin la conduisit lui-même ensuite à la perfection. M. l'abbé Lagrange nous fait suivre ces progrès continus dans deux prières écrites par Paulin, l'une après son baptême, l'autre plus tard. La première est intitulée *Prière du matin à Dieu*. Paulin est devenu chrétien, mais il tient encore aux jouissances de la vie et il demande, dans des vers que ne renierait pas Virgile, une maison joyeuse, *læta domus*, une épouse douce et aimante et des enfants nés d'elle.

Morigera et conjux et dulces de conjuge nati.

Dans la seconde prière, ses désirs montent plus haut. Ce qu'il attend surtout de la bonté de Dieu, c'est le pardon de ses fautes, c'est un cœur brisé, *cruciata pectora*, c'est un essor sublime vers les cieux, *in sublime ferar* ; il n'a plus besoin en ce monde que d'un peu de vêtement, d'un peu de nourriture, *tenui victu atque habitu* ; mais il ne renonce du moins encore ni à l'espoir d'être père, ni à l'affection de ses amis, *sim carus amicis*.

Je ne fais ici que réduire le tableau vivant que nous présente M. l'abbé Lagrange.

¹ Rutilius Numatianus.

² Burgum, Bourg-sur-Gironde ; Aligonum, Langon. On n'est pas fixé sur l'emplacement d'Hebrumagus.

Être père et être aimé, tels étaient donc les deux seuls vœux que Paulin formait encore pour cette vie. Les amis ne lui manquaient pas, ils ne lui manquèrent jamais ; mais il était sans famille. Un fils vint enfin, après long temps (*diu optata soboles*), combler le seul vide que Thérésie et lui sentaient encore au fond du cœur ; mais ce fils, cette petite goutte de leur sang, pour parler comme Paulin, *sanguinis hæc nostri guttula*, leur fut aussitôt ravi. « Je n'étais pas digne d'être père », dit alors Paulin, et, désenchantés de tout ce qui tient à ce monde, les deux époux ne voulurent plus être l'un à l'autre que frère et sœur. Ce genre de sacrifice n'était pas rare dans l'antiquité chrétienne. On ne séparait pas alors le nom de sœur de celui d'épouse, et ce symbole si pur de la fraternité modérait les passions, leur donnait une expression plus digne. Aussi, lorsque dans un but de perfection, on renonçait aux droits du mariage, l'union des âmes du moins n'était pas rompue ; on retrouvait près de soi un frère aimé ou une sœur pleine de tendresse, *soror mea sponsa* ¹.

L'élévation elle-même de Paulin au sacerdoce ne le sépara pas complètement de cette sœur aimée. L'Eglise n'avait pas encore les sévérités que lui ont imposées depuis l'expérience et la prudence ; mais s'il est naturel à l'homme d'être faible devant le souvenir toujours vivant et présent d'une union plus intime qui doit être oubliée, on ne peut qu'admirer davantage ce que la sainteté parvient à réaliser chez les saints. L'union des âmes resta complète entre Paulin et Thérésie, et cette union trouva sa sauvegarde dans une union complète avec Dieu. L'un et l'autre eurent, sous le même toit, chacun leur monastère. D'un côté étaient les cellules des hommes, de l'autre celles des femmes ; mais Paulin écrivait-il à saint Augustin, à saint Jérôme, c'était toujours au nom de Thérésie comme au sien ; sa lettre portait toujours : *Paulin et Thérésie, pécheurs*.

Nous ne pouvons suivre plus longtemps M. Lagrange ; c'est d'ail leurs son livre qu'il faut lire, c'est cette étude patiente d'une âme qu'il faut méditer. Le riche et brillant Paulin, vendant tous ses

¹ *Cantic.* IV, 9.

biens, ce qu'on appelait ses *royaumes*, pour acheter la croix; le poète facile et ému cherchant et trouvant sur le Calvaire un autre Hélicon; le tendre ami d'Ausone devenant l'ami des plus grands saints, et sa cellule de Nole constamment visitée par des messagers, le plus souvent des moines, qui lui apportaient des lettres d'Europe, d'Asie et d'Afrique: voilà quelques-uns des traits qui, dans ce long récit, captivent l'attention. On ne comprend guère, dans notre temps de télégraphie et de vapeur, comment les relations pouvaient être si fréquentes, si régulières à travers les montagnes, à travers les barbares, par des chemins impraticables, et lorsqu'on n'avait trop souvent que des courriers à deux pieds. Mais les moines étaient des courriers sûrs et infatigables. Marchant pour Dieu, ils ne se lassaient jamais; pauvres, ils ne craignaient ni les barbares, ni les voleurs; vivant d'aumônes, ils ne coûtaient rien. Et c'est ainsi que la vérité et ses apôtres se faisaient jour partout, que partout ils s'entendaient, se soutenaient et combattaient avec ensemble le grand combat de la foi.

Quel fut le rôle spécial de saint Paulin dans cette lutte qui fut de tous les temps et qui sera de tous les temps? Ce rôle fut surtout la prédication par l'exemple; piété expansive, vertus austères, charité sans borne, soumission filiale à Dieu et au Vicaire de Dieu; voilà ce qui ressort de sa vie. Sa doctrine aussi fut toujours sûre, bien que les hérétiques aient cherché parfois à s'autoriser de sa bonté. C'est là un des inconvénients de l'extrême douceur, comme l'emportement est parfois l'inconvénient du zèle extrême. Deux grands saints, deux amis, saint Paulin et saint Jérôme, nous offrent, sur ce point, les types les plus opposés. Assurément la charité est et sera toujours la première des vertus, mais au fond n'y a-t-il pas quelque charité dans ce zèle de la maison de Dieu qui fait barrer le chemin énergiquement, violemment, à l'erreur; zèle que l'Écriture n'a pas cru exagérer en disant qu'il dévore: *Zelus domus tue comedit me.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LE VAISSEAU DE GUERRE DES PÊCHEURS MALOINS

AUX TERRES NEUVES *

Une fois en possession de l'arrêt du Parlement de Bretagne, du 23 décembre 1643, qui leur donnait le pouvoir d'établir un vaisseau de conserve, les Malouins décidèrent que, pour la saison de pêche de 1644, il serait exigé 7^l. 6^s. par chacun de ceux qui iraient aux Terres-Neuves.

Ayant vainement épuisé toutes les juridictions, les habitants de Binic, du Légué et autres eurent recours aux Etats de la province¹. Ceux-ci intervinrent, en effet, contre l'arrêt du Parlement rendu en faveur des Malouins, mais ce fut sans résultat. L'année suivante, les Malouins présentèrent une requête au Parlement dans le but de faire désigner la juridiction devant laquelle ils devraient chaque année se pourvoir, afin de faire procéder au renouvellement du bail. La cour rendit l'arrêt suivant, d'après lequel ce soin fut dévolu au sénéchal de la juridiction de Saint-Malo.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

« Veu par la Cour la requeste des nobles bourgeois et habitans de la ville de Saint-Malo, par laquelle ils remonstroient comme par l'arrest du vingt troisieme jour de decembre mil six cent quarante trois la dicte

* Voir la livraison de novembre, pp. 385-392.

¹ Recherches sur les Etats de Bretagne, par A. du Bouchet de Kerogues, 1873, t. II. — Note sur la commerce, p. 103.

Cour, faisant doit définitivement en l'instance de requête civile et intervention des supplians contre Lucas Collas et autres maitres et propriétaires des navires du port et havre de Benic, en cette province, qui envoient tous les ans leurs navires aux Terres neufves à la pesche des molues à la coste du Nord entre le cap St Jan et celui du Degrat, auroit esté ordonné qu'il seroit fait bail à quy pour moins vouldroit entreprendre les fraits de l'armement d'un vaisseau qui seroit tous les ans à ladicte coste du Nort, lequel arest il reste à executer et proceder au bail pour l'armement du dict navire à quy pour moins vouldroit l'entreprendre.

» Requerant pour ces causes lesdicts bourgeois et habitans de Saint Malo qu'il plust à la dicte Cour commettre les juges de la dicte juridiction ou juges consuls du dict lieu pour proceder au dict bail conformément audict arrest tant pour l'an presant que pour les autres suivantes, ledict arest susdatté et tout considéré la Cour a ordonné et ordonne que lesdicts habitans de Saint Malo se pourvoient par devant les juges de la juridiction de Saint Malo pour proceder au bail dont est question tant pour ceste année que pour les suivantes et executé le dict arest du ving trois^{me} jour de decembre mil six cent quarante trois ainsy qu'il apartiendra. Faict en Parlement de Rennes le ving sixiesme d'avril mil six cent quarante cinq collatione signé : MONRAYE et l'original RANDU. »

Ce nouvel arrêt compléta celui de 1643, en réglémentant le mode suivant lequel il serait procédé annuellement à la mise en adjudication de l'armement du vaisseau de guerre et en désignant d'une manière permanente le juge-commissaire chargé de tenir la main à son exécution.

A l'approche de la saison de pêche de l'année 1646, noble homme Jean Gautier, s^r du Guillon, procureur syndic de la communauté de Saint-Malo, assisté de M^e Nicolas Boullere, procureur, et de M^e Jean Grand, avocat, agissant au nom et pour le compte des nobles bourgeois et habitans de Saint-Malo, présenta une requête à René Lesquen, écuyer, s^r de la Ménardais, sénéchal de la juridiction de Saint-Malo.

Aux termes de cette requête, il exposait au sénéchal que, la saison approchant d'aller à la pêche des morues, il importait de faire procéder devant lui, conformément à l'arrêt de la Cour du Parlement, à l'adjudication des fraits d'armement du vaisseau destiné à

protéger les pêcheurs qui se rendraient à la côte du Petit-Nord, et, comme tous les marchands et mariniens qui entreprenaient ces voyages étaient tenus de contribuer aux fraits de cet armement, d'ordonner que toutes les personnes qui avaient l'intention d'armer des navires fussent appelées à prendre part à l'adjudication ; considérant toutefois que quelques-uns des intéressés habitaient à quatorze ou quinze lieues, il convenait de les faire comparaitre dans un délai d'une quinzaine au moins.

Le 25 mars 1646, la cour de la juridiction de Saint-Malo, faisant droit à la requête du procureur syndic de la communauté, ordonna que tous les bourgeois et marchands de Saint-Malo et des lieux proches et circonvoisins seraient assignés et appelés à comparaitre devant elle le vendredi 13^e jour d'avril 1646.

En exécution de cette ordonnance, il fut prescrit à M^e Claude Savary, *sergent royal général et d'armes de Bretagne, exploitant par tout le royaume de France et résidant en cette ville*, d'avoir à intimer et assigner de comparaitre, pour ledit jour, lieu et heure, Guillaume Damar, Jean Thesmoy, Robert Patoureau, Nouel Denis, Jean Jean, Pierre Richart, Pierre Grisser, Pierre Jounin, Phelipe Thesmoy, Thomas Gloau, François Jounin, Jean Colas et Allain Meignan, tant pour eux que pour leurs consorts propriétaires et armateurs des ports et havre du Légué, Binic, Saint-Quay, Paimpol, Gouello et Brehat, et en outre de publier l'arrêt du parlement et ladite requête « a haulte voix a ban et cry public après le son du tambour battu par Jacques André au marché et martray de Saint-Malo, careils, carfours et cantons d'icelle de mesme sur les ports et havres », et dans les paroisses du Légué, Binic, Saint-Quay, Paimpol, de Gouello et Brehat.

Les assignations et publications furent faites, comme il avait été ordonné par la Cour, les 27, 28 et 29^e jours du mois de mars dans les différentes paroisses, en présence d'un grand nombre de personnes et spécialement de Jean Guillot et Charles Closais, témoins de M^e Savary, et dans la ville de Saint-Malo, le dernier jour du mois de mars et les 9, 12 et 13^e jours d'avril, en présence égale-

ment de plusieurs personnes et entre autres de Guillaume Marc et Louis Quarton et autres témoins. Et, « afin que personne nen eust prétendre caussé d'ignorance M^e Savary a mis laisse cousu et affixe contre la porte des églises des dictes paroisses aultant de la dicte requeste et des dicts exploits, et aultant de copie du tout et mesme contre les principales portes de l'église et auditoire de ceste ville. »

Les armateurs des ports et havres du Légué, Binic, Saint-Quay, Paimpol, Gouello et Bréhat, répondirent à l'assignation qui leur avait été faite ; ils se firent représenter par Estienne Charbonnier, procureur, et M^e François Bilcoq, avocat, et tentèrent encore une fois, mais sans succès, de s'opposer à l'armement du vaisseau de guerre, s'appuyant sur un arrêt du Conseil d'État du roi, qu'ils ne purent produire, aux termes duquel devait, soi-disant, être sursis à l'exécution de l'arrêt de la Cour du Parlement de Rennes, en date du 26 avril 1645 :

« Le dict Bilcoq pour le dict Charbonnier et au dict nom a esté dict que par arrest du Consail d'Etat du Roy l'exécution de l'arest de la Cour du Parlement de ce pais est surcisse et a ce moien requis estre differe au dict arest du Consail et que ses parties soient renvoies hors proces protestant en cas que l'on pasceroit outre d'atenter et de prendre à partie quy bon luy samblera.

» En cet endroit est intervenu noble homme M^e Claude Croseuil substitut de Monsieur le procureur fiscal de ceste cour qui a dit que sy le dict Bilcoq a quelques arests du Consail, il debvroit les lui avoir communique, ou en tout cas les aparoir en ce lieu, c'est pourquoy il requiert qu'il soit condamne luy communique s'aparoir le dict arest du Consail cite dans son pleble et faulte de ce faire attendu la qualitté du fait qu'il soiet passe outre au bail dont est cas aux fins des arrest du parlement de Bretagne aparus par les demandeurs. »

La Cour décerna acte de cette requête à M^e Grand, avocat des Malouins, et ordonna qu'il fût passé outre au bail.

Après lecture des conditions du bail par M^e Michel Olivier, greffier, il fut, en conséquence, procédé immédiatement à la mise en adjudication, par voie de rabais, du bail projeté ; plusieurs soumis-

sionnaires firent des offres successives et enfin le bail fut adjugé à noble homme Marc Le Fer, sr du Val ⁴.

« Le dict Grand au dict nom et à ceste fin escrit et demande par le dict Savary a quy pour moins vouldra faire et entreprendre l'armement d'un navire pour conduire la flotte des navires de ses pors et havre en la presante annee pour la pesche de molues à Teneuffve pour empescher les hommes des navires de l'incursion des sauvaiges et ordonne la chandelle estre allumee ce que fait a este en l'endroit de quoy Marc Le Fer, sieur du Val, a dict faire offre d'armer un navire, aux fins des conditions du dict bail et bannies quy ont esté presantement leues juridiciellement, a raison de six livres pour chaincun homme quy s'embarqueront dans les dits navires quy yront a Teneuffve. Pierre du Hamel a fait pareille offre a raison de cinq livres dix huit soubz sur le quel bout cest la dicte chandelle estaincte et realumee pour la seconde fois a fait pareille offre d'armer un bon navire pour le dict voiage a raison de cinq livres saize soubz pour chaincun homme; Sebastien Collin sieur des Saux a faict pareille offre a raison de cinq livres quatorze soubz, le dict Hamel pour cinq livres traize soubz.

» En cet endroit le dict sieur du Guillon procureur sindic des nobles bourgeois et habitans de ceste ville a remonstre quil seroit tres necessaire que les bouteurs au dict bail nommeroient les vaisseaux qu'ils entendent armer pour aprandre s'ils seront de grandeur compétante bon et suffisant pour le dict voyage. Sur laquelle remonstrance faisant droict il a este ordonne que passe de l'adjudication et sollution du dict bail l'adjudicataire nommera incontinant apres et en la presante audience le navire qu'il vouldra armer passe de quoy le dict navire sera visitte par trois bourgeois de ceste ville quy a ceste fin seront deputes et nommes pour scavoir et aprandre sil sera de competante grandeur bon et suffisant pour fere et entreprendre le dit voiage et s'ils ne le trouvent capable et suffisant le dict bail sera rebany et baille au deche et perte du dict adjudicataire et lesquels trois bourgeois seront aussy convenus en cas que le dict navire soiet trouve capable et suffisant pour voir et visiter le dict navire pour aprandre sil sera tres bien equipe arme et avictuaille [pour fere le dict voiage ; lesquels en feront leur raport par escript cy celluy viendront

⁴ Le Fer, sr de la Sauldre, du Val, de Bonaban, de Beauvais, du Pin, de Gatines, de la Lande, de la Randais, de la Motte, évêché de Saint-Malo, anobli par la charge de secrétaire du roi en 1754. Echiqueté d'or et de gueules. Alias, échiqueté d'argent et d'azur. Jacques et Michel Le Fer, chanoines de Saint-Malo, assistèrent aux États royalistes de Rennes en 1590. (Pol de Courcy.)

ceans certifier par sermant veritable. Pendant laquelle remontrance et ordonnance, la dicte chandelle cest estainte et consommee et ralumee pour la troisieme fois le dict Baude sieur du Bois a fait offre darmer à raison de cinq livres dix sous par chaincun homme, le dit du Hamel a cinq livres huit sous, le dict sieur du Val a cinq livres cinq sous, le dict sieur des Saux a cinq livres trois sous, le dit du Hamel a cinq livres, le dict Baude a quatre livres dix huit sous, le dict sieur du Val a quatre livres saeze sous, le dict sieur des Saux a quatre livres quatorze sous, le dict sieur du Bois a quatre livres dix sous, le dict Hamel a quatre livres huit sous, le dict sieur du Bois a quatre livres sept sous, sur lequel bout cest la dicte chandelle estainte et le requerant le dict sieur procureur sindic a este. realumé un autre et quatreisme bout de chandelle et le dict dernier bout proclame le dict sieur du Val a fait offre de quatre livres cinq sous pour chaincun homme le dict du Hamel a quatre livres quatre sous, le dict sieur du Bois a quatre livres deulx sous, le dict sieur du Val a quatre livres, le dict sieur du Bois a trois livres dix neuf sous, le dict sieur des Saux a trois livres dix-sept sous, le dict sieur du Val a trois livres saize sous, le dict sieur des Saux a trois livres quinze sous, le dict sieur du Val a trois livres quatorze sous, le dict sieur des Saux a trois livres treize sous, le dict sieur du Val a trois livres douze sous, le dict sieur des Saux a trois livres onze sous, le dict sieur du Val a trois livres onze sous, sur lequel bout c'est la dicte chandelle estainte et consommee sans debout. En consequence de quoy il a requis la sollution et adjudication du dict bail luy estre faicte comme dernier bouttant et moiens donnant et neanmoins le dict dernier bout banny et proclame a haulte et intelligible voix par le dict Savary sergent par plusieurs et reiteres fois il ne cest trouve ny presante personne quy aye voulu mettre moins pour avoir et prandre le dict bail partant avons sollu et adjuge le dict bail dont est question et aux pointz charges et conditions cy dessus raportes au dict Marc le Fer sieur du Val pour et moiennant la dicte somme de trois livres onze sous pour chacun dict homme quy s'embarquera dans les dits navires contributifs pour aller à la dite paesche de Teneuffve; lequel sieur du Val a en cet endroit suivant et en execution de l'ordonnance cy dessus declare que le navire qu'il entent arme est le navire le Garde Coste de ce havre qu'il a maintenu dès a present estre capable et sufisant de faire le dict voiage, de quoy il n'a este contredict par aucunes des parties et autres personnes acistans a ceste audience quy ont interest en la flotte des navires quy vont à Teneuffve.

» De quoy avons pareillement decerne acte pour valloir voir et visiter le dict navire, le Garde Coste avant son partemant pour scavoir s'il aura

esté arme et apreste au terme du dict bail a este nomme et convenu du dict Jan Baude sieur du Bois, Jan Grout sieur des Porsous et de Jan Picot sieur de Beaumoulin bourgeois et marchans de ceste ville lesquels y vaqueront comme dit est du consantement du dict Grand au dict nom et viendront en raporter leur avis par escript et viendront céans le vérifier veritable.

» En consideration duquel present bail le dict sieur du Val a este condanne d'ausmone scavoir aux confreries de Monsieur saint Yves a nostre Dame du saint Rozaire fondee et descervie en l'eglize cathedralle de ceste ville a l'hospital et maison Dieu d'icelle et au couvant des benedictins a chaincun quarante sous et au dict Savary sergent qui a fourny la chandelle pour le service du present bail vingt sous et aux sergens quy ont randu le service a ceste audience durant le dict present bail pareille somme de vingt sous et faulte de ce faire executoire decerne sur ses biens pour se faire tous sergens commis.

» Fait par la Cour et juridiction du dict saine Malo devant mon dict sieur le senechal dicelle sous nostre seing celluy de nostre dict adjoint le dict jour de vandreuy treziesme de avril present mois et an mil six cens quarante et six et ont aussy les dicts Grand et au dict nom et Le Fer sieur du Val signe ainsy J. Grand, Le Fer, Rene Lesquen mons^r le senechal et M. Ollivier, greffier.

» Quels signes sont à la minute demeuree vers ledit Ollivier predit greffier. Signé : René Lesquen. M. Ollivier. »

Le résultat et les conditions de ce bail furent signifiés, à la requête de Marc Le Fer, s^r du Val, à tous les armateurs du Légué, Binic, Portrieux, Paimpol et Gouello, par M^e Savary, sergent, les 28, 29, 30^e jours d'avril et 1^{er} jour de mai 1646. Le chiffre des frais payés par Marc Le Fer du Val à M^e Savary pour ses deux voyages, copies, exploits, bannies, significations, s'éleva à la somme de soixante-trois livres.

Telles furent, pendant tout le cours des XVII^e et XVIII^e siècles, les mesures de prévoyance que les Malouins avaient à prendre chaque année, afin de sauvegarder leurs intérêts commerciaux. Depuis lors, l'État s'est chargé lui-même de faire les frais de cette protection, en envoyant un ou deux navires de guerre, pour surveiller et protéger tous les navires marchands du pays qui, à chaque saison de pêche, se rendent sur les côtes de Terre-Neuve.

Mais, jusqu'au jour où une croisière ait eu pour mission de veiller à la conservation de tous les navires de pêche, qui vont chaque année sur les côtes de Terre-Neuve, la côte du Petit-Nord posséda seule le privilège, entre tous les lieux de pêche d'avoir son vaisseau de guerre. Aussi certains armateurs de Saint-Malo, qui envoyaient des navires faire la pêche des morues à la côte du Chapeau-Rouge et dans les autres havres des Terres-Neuves, étaient-ils autorisés par leur congé à armer leurs navires de façon à se prémunir contre toutes attaques. La marine militaire pouvait cependant, déjà à cette époque, prêter aide et protection aux navires de commerce ; car, en 1642, à la mort du cardinal de Richelieu, grand-maître et surintendant de la navigation, les forces navales de France étaient assez imposantes ; elles comptaient 53 vaisseaux, 12 brûlots et 6 flûtes.

Le congé ¹, dont il est question plus haut, était la permission que devait prendre, de l'amiral ou du grand-maître et surintendant général de la navigation, tout capitaine de navire, avant de sortir d'un port du royaume. On l'appelait *Bref* ou *Brieu* en Bretagne. Voici celui qui fut délivré, en 1656, à Pierre du Clos, sieur de la Vallée, capitaine et armateur du navire le *Saint-Ciel-Gris-de-Lin*.

« César, duc de Vandosme ², de Mercœur, de Beaufort, de Penthièvre et d'Estampes, prince d'Annet et des Martigues, pair, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut.

» Scavoir faisons que nous avons donné congé pouvoir et permission à Pierre du Clos ³ capitaine et maître du navire nommé le *St-Ciel-Gris-de-Lin* du port de soixante tonneaux ou environ étant de présent au port et havre de St-Malo, d'armer en guerre et marchandises son dict navire, et iceluy esquisper et munitionner contre les incursions des pirates et ennemis de l'Etat pour le mener et conduire en Terre Neuve

¹ Valin, 1 vol., p. 256.

² Fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en 1594, mort en 1665, fut gouverneur de Bretagne.

³ Du Clos : d'or au chevron brisé d'azur, accompagné en pointe d'une ancre de sable au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Devise : *Salus in adversis*. (Pol de Courcy.)

et Chapeau Rouge pour y faire sa pesche et de là s'en aller aux costes d'Espagne y faire son traficq et negoce apres que visitation aura esté bien et dûement faite de son dict navire dans lequel il ne pourra charger aucunes poudres et bouches à canon, chanvres toilles propres à faire voiles cables cordages et aucunes marchandises de contrebande. A la charge que le présent congé ne servira que pour son seul et unique voyage. Et avant son partement enregistre le présent congé et faire son retour au dict lieu de Saint-Malo.

» Mandons et ordonnons aux juges et officiers qui exercent la jurisdiction des causes maritimes aux chefs d'escadres cappitaines gardes costes et des vaisseaux du Roy et aux dicts sujets de Sa Majesté qu'il appartiendra de laisser seurement et librement passer aller faire sejournement et retournement par chacun de leurs pouvoirs, gouvernements, jurisdictions et destroits iceluy cappitaine du Clos avec son dict vaisseau, gain, armes et marchandises sans luy faire mettre ou donner ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble ny anpeschement quelconque, avisé toute facilité et assistance dont il aura besoing. En tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes et a icelles fait mettre le scel de nos armes et contresigner par le secre^{re} général de la marine. Aux Martigues le vingtiesme jour de janvier mil six cent cinquante six. — CÉSAR DE VENDOME. — Par Monseigneur, CHAPELAIN. »

FÉLIX DU BOIS SAINT-SÉVERIN.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESSAI SUR L'ESPRIT PUBLIC DANS L'HISTOIRE, par le vicomte Ph. d'Ussel. — Paris, Hachette, 1877. In-8°, 448 p. 5 fr.

Les sociétés, comme les individus, conçoivent toujours un idéal plus ou moins élevé, plus ou moins puissant, variable avec les époques, auquel elles conforment la direction générale de leur vie, en faisant concevoir à chacun de leurs membres un même type à suivre, ou un but commun à atteindre ; on y agit, en général, sous l'influence de l'esprit public. C'est ainsi que la société romaine regarda jadis la politique et la guerre comme les deux seuls objets vraiment dignes des efforts de l'homme, et poursuivit avec ardeur et constance ce double idéal, auquel tout semble, dans son histoire, rattaché ou sacrifié. C'est ainsi encore que le moyen âge, qui connut peu la notion abstraite de patrie, autrefois si puissante sur l'esprit public des peuples anciens, subit bien autrement qu'eux l'influence des idées religieuses, qui présidèrent à tous les actes de son existence et à toutes les œuvres de son activité. C'est ainsi enfin que, de nos jours, les démocraties répudient la politique et la guerre, souvent même les idées religieuses, et conçoivent un idéal nouveau qui eût sans doute fort étonné les Romains de la république. Le but de ce livre est de rechercher la nature et les variations de cet idéal aux diverses époques de la vie des peuples, et de constater, au milieu de la mobilité des événements, la fixité de certains caractères et l'évidence de quelques grandes lois auxquelles a obéi, depuis l'origine des temps jusqu'à nos jours, ce que l'on pourrait appeler à juste titre l'âme même de l'humanité ; tâche ardue et délicate, qui eût rebuté tout autre qu'un petit-fils de M. de Parieu et un neveu de M. de Lapradé, mais qui a précisément séduit son auteur, ingénieur distingué, rompu à toutes les difficultés

de l'analyse mathématique, par son caractère de nette analyse et de puissante synthèse, et par les enseignements nombreux que nos générations peuvent tirer de l'expérience acquise aux dépens de celles qui nous ont précédés.

Nous ne pouvons entrer ici dans un détail circonstancié de cette étude magistrale qui nous entrainerait beaucoup au delà des limites qu'il nous est permis d'assigner à cette notice. Disons seulement que dans un premier chapitre, intitulé *de l'esprit public en général*, M. d'Ussel étudie la formation originale de cet esprit public, l'influence du nombre et de la répartition des grands hommes sur le caractère des sociétés, la propagation des idées dirigeantes, les divers genres d'idéal social, et arrive à formuler plusieurs lois générales de l'histoire : loi de communauté de l'idéal dans une même société, loi de spécialité dans les vocations des peuples, loi des cycles, loi de floraison de l'esprit guerrier et de l'esprit religieux aux époques de prospérité ; enfin, loi de survivance de l'intelligence à la perte des autres qualités chez les peuples.

Puis, dans une série de chapitres spéciaux, l'auteur passe en revue les grandes personnalités sociales que nous a léguées l'histoire. Dans l'antiquité, il étudie l'esprit public chez les Hébreux, chez les Grecs et les Romains ; l'époque de transition le conduit à travers le moyen âge, la féodalité et la réforme, jusqu'au XVII^e siècle, apogée des temps modernes ; et l'époque contemporaine lui apporte enfin des éléments d'études palpitants d'actualité, dans l'examen des conséquences de la révolution française, du règne de la bourgeoisie et des aspirations ardentes des démocraties de nos jours. Comme conclusion, M. d'Ussel nous montre l'Europe entière traversée aujourd'hui par deux grands courants d'idées contraires dont la lutte remplit et signale la période contemporaine ; d'un côté, le parti de l'histoire, réclamant l'héritage d'un passé riche d'expérience, imposant par l'antiquité de son origine, fécond en gloires et en lumières de toutes sortes ; de l'autre, le parti de la démocratie absolue, qui répudie l'expérience du passé, renonce à l'héritage de l'histoire et compte refaire une nouvelle humanité sur des bases nouvelles. Depuis cent ans, les deux principes sont en

lutte au sein des nations de l'Occident, et dans la durée de cette lutte réside une des causes de la prospérité contemporaine. Aucun des deux rivaux n'a encore triomphé de l'autre, et l'on doit espérer que cet équilibre se maintiendra constant, car la ruine absolue de l'un ou de l'autre principe conduirait inévitablement les sociétés à la barbarie ou à la décadence.

On pourra sans doute adresser quelques objections sérieuses à plusieurs des théories analytiques de M. d'Ussel, mais ce ne seront jamais que des objections de détail : le fond de son argumentation restera, et nous devons tenir grand compte à l'auteur du courant de généreuse et patriotique philosophie qui règne dans tout son livre ; nous adhérons, en particulier, sans réserve à tout son chapitre sur l'idéal religieux ; il y a là des passages qu'il faudrait citer tout entiers sur les caractères distinctifs qui séparent l'esprit du protestantisme de celui de la communion catholique et qui expliquent comment la vulgarité correcte de l'idéal protestant rend inutile dans cette Église le rôle d'une hiérarchie sacerdotale et d'une institution monastique, chargées de conserver dans son excellence la pureté du type religieux pour l'offrir en exemple aux hommes. L'uniformité apparente dans la composition d'une société, ajoute l'auteur, est un indice certain qui décèle le règne d'un idéal peu élevé.

Le style de M. d'Ussel est net, précis, noble et bien cadencé : celui d'un mathématicien philosophe. Nous conseillons la lecture de son livre à tous ceux qui soupirent après un délassement aux pauvretés de la littérature contemporaine.

RENÉ KERVILER.

DESCRIPTION DE L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL et de ses abords, précédée d'une notice historique, par Édouard Corroyer, architecte du gouvernement. — Paris, Dumoulin, 1877. In-8°, xvj-438 p. fig. 9 fr.

Ce magnifique volume, imprimé avec luxe sur papier vergé, et orné de 5 eaux-fortes de Gaucherel, d'un grand plan-carte du Mont-Saint-Michel en chromolithographie, et de 156 gravures dessinées par l'auteur, doit être le bienvenu aujourd'hui que l'attention géné-

rale a été de nouveau rappelée vers l'imposant sanctuaire du Mont-Saint-Michel, par les fêtes du couronnement. On possédait de nombreuses histoires de l'antique abbaye, mais toutes sans exception contenaient une lacune considérable, celle de l'étude architecturale des édifices qui composent l'ensemble du monastère. Cette étude a pourtant ici une importance essentielle. L'histoire du Mont-Saint-Michel est écrite sur les murs de son abbaye et de ses remparts. Toutes les grandes époques de son existence sont marquées par des édifices superbes, documents parlants, pour ainsi dire, et qu'il suffit d'interroger pour qu'ils répondent péremptoirement en affirmant leurs origines. Nul mieux que M. Édouard Corroyer, l'habile architecte qui attachera son nom à la restauration complète de ce majestueux monument, n'était capable de procéder à un pareil interrogatoire, et de redresser, chemin faisant, un assez grand nombre d'erreurs historiques contre lesquelles protestent des documents lapidaires incontestables. C'est ainsi que personne jusqu'ici n'avait attribué la construction de *la Merveille* à son véritable auteur, Jourdain, dix-septième abbé, de 1191 à 1212, dont le nom mérite pourtant de passer à la postérité, non-seulement comme abbé du Mont, mais encore comme architecte, avec tous les honneurs qui sont dus à un si habile constructeur. M. Corroyer a démontré d'une façon irréfutable qu'on attribue généralement à Robert de Torigny les travaux faits par Roger II et à celui-ci les ouvrages de Jourdain. Au milieu de la plus grande confusion, il a produit la lumière, et, ce qui est capital, comme question de principe, il a montré que, tout en consultant avec le respect qu'ils méritent des documents historiques qui pourraient être indiscutables si les édifices qu'ils concernent n'existaient plus, il faut chercher dans l'étude approfondie de l'architecture et de la construction les arguments les plus décisifs et les preuves les plus positives pour déterminer sûrement les origines des divers édifices élevés au Mont-Saint-Michel, du XV^e au XVI^e siècle. Un grand luxe de plans anciens et modernes, de dessins, de coupes et de croquis, saisissants par leur relief et leur netteté, accompagnent ces dissertations érudites et présentées sous une forme toujours intéressante, avec des détails

pris sur le vif dans d'anciennes chroniques ou de vieux manuscrits. Un très-curieux chapitre est consacré aux plombs de pèlerinage, ampoules, cocardes et enseignes relatifs au grand Mont et à l'île de Tombelaine. Tout cela devient d'une actualité saisissante, maintenant que le pèlerinage traditionnel du Mont-Saint-Michel est remis en honneur, et nous ne pouvons mieux terminer cette notice que par ces patriotiques paroles placées par le savant auteur comme conclusion de son ouvrage :

« En aucun temps nous n'avons eu plus besoin d'implorer l'assistance du séculaire protecteur de la France, afin que son intervention victorieuse ramène le calme dans les esprits troublés, la droiture dans les idées perverses, et nous préserve des dangers qui nous menacent. Aussi la devise de l'image placée en tête de ce livre ne saurait-elle être rappelée plus à propos, au milieu de la lutte engagée entre le bien et le mal, éternel combat dont les périls seront conjurés lorsque saint Michel daignera étendre sur nous sa puissante main. Puisse-t-il entendre les supplications des nouveaux pèlerins qui l'invoquent dans son sanctuaire rendu à leur vénération, en disant et répétant cette ancienne prière, toujours nouvelle et plus que jamais nécessaire : *Michaël archangele, veni in adiutorium populi. Beate archangele, in conspectu Angelorum.* »

LARVORRE DE KERPENIC.

QUESTIONS DE DROIT MARITIME, par M. Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'Assurances générales. — Un vol. in-18. Paris, 1877. A. Cotillon et C^{ie}.

M. Alfred de Courcy vient de publier, sous le titre de *Questions de droit maritime*, un important travail que nous devons signaler aux lecteurs de la *Revue*.

Dans le monde des affaires comme dans le monde administratif, il n'est personne qui n'apprécie la haute compétence de M. de Courcy en matière de droit maritime. L'accueil réservé à son nouvel ouvrage par la portion du public que ces questions intéressent plus spécialement, ne saurait donc être douteux. Mais, en dehors du mérite doctrinal de ce travail, j'ai été frappé, pour ma part, de la

facilité avec laquelle l'auteur traite ces questions difficiles, des qualités de bon sens, d'esprit, d'imagination et de style qu'il déploie pour leur donner de l'attrait. Il y a d'ailleurs pleinement réussi.

« Le droit est éternel. Ses grands principes, qui sont ceux du droit naturel et de la conscience humaine, sont immuables. » Tel est le début de l'ouvrage de M. de Courcy.

Tous les législateurs dignes de ce nom se sont inspirés de ces principes de la justice éternelle ; et cependant les législations varient de peuple à peuple : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Elles varient aussi chez une même nation, à mesure que s'accroissent dans ses mœurs, ses coutumes ou ses besoins, ces transformations incessantes qui, tantôt avec raison et tantôt plus ou moins improprement, reçoivent le nom de progrès.

Chaque peuple a donc ses institutions, et nous avons naturellement les meilleures, puisqu'on a toujours celles que l'on mérite. Les pays moins favorisés nous les envient, tout en conservant les leurs, et cela ne fait pas obstacle à la cordialité de nos relations... de société. Mais quand des individus de nationalité différente entrent en relations d'affaires, il importe qu'ils agissent sous l'empire d'une même loi, et, selon l'expression de M. de Courcy, à un commerce cosmopolite il faut une législation internationale.

L'uniformité des législations est nécessaire, surtout pour assurer la sécurité du commerce maritime. M. de Courcy expose que les anciens l'avaient compris. Le *jus nauticum*, le droit de la mer, fondé sur des usages universels, sur des traditions que les civilisations plus récentes tenaient des civilisations antérieures, avait un caractère international ; les codifications particulières étaient éclairées par la science des coutumes.

Reflet des usages et des coutumes plusieurs fois séculaires, l'Ordonnance de 1681, qui est un des titres de gloire de Colbert, fut adoptée par toute l'Europe.

Notre Code de Commerce promulgué en 1807 a fait revivre la plupart des dispositions de cette Ordonnance, qui, à plus d'un siècle d'intervalle, se sont encore trouvées en rapport avec les faits, les habitudes et les besoins de l'époque. Mais, depuis soixante-dix ans, l'invention des bateaux à vapeur, celle de la télégraphie, l'ouverture de l'isthme de Suez, etc., ont absolument transformé le

commerce maritime ; or, le Code de 1807 étant demeuré immuable, il est aisé de pressentir qu'un grand nombre de ses prescriptions sont devenues insuffisantes, inutiles ou inapplicables.

M. de Courcy s'est proposé de mettre en lumière ce que, par respect pour l'autorité, je nommerais ces imperfections. Notre auteur emploie des mots plus accentués ; je lui reprocherais même peut-être de saler de temps en temps un peu beaucoup sa critique. Mais cela tient sans doute au sujet, et d'ailleurs M. de Courcy n'use que de sel attique.

Les *Questions maritimes*, en dehors de l'introduction, dans laquelle sont exposées des idées générales, comprennent huit chapitres. Le premier traite de l'*Emprunt à la grosse du capitaine* : « J'étonnerai probablement beaucoup de lecteurs, écrit M. de Courcy, en disant que l'emprunt à la grosse du capitaine, avec affectation des marchandises du chargement à la sûreté de l'emprunt, cette opération si répandue, si nécessaire, consacrée par une pratique universelle, n'a son fondement en France sur aucun texte de la loi commerciale. » L'auteur démontre en effet que l'emprunt à la grosse, tel que l'entend le Code, n'est autorisé, pour ce qui est des marchandises, qu'au profit du propriétaire de celles-ci. Or le commerçant qui charge un navire dispose actuellement de moyens de crédit très-variés, et, en ce qui le concerne, ce mode d'emprunt est tombé en désuétude, tandis qu'il est journellement employé par le capitaine en cours de voyage. Il existe donc, entre le fait ou l'usage commercial et la législation, une discordance qui peut fournir à l'esprit de chicane des armes dangereuses, que M. de Courcy voudrait avec raison lui voir enlever.

Un tiers environ de l'ouvrage est consacré à cette question, dont la complexité s'accommoderait mal d'une brève analyse. Dans son deuxième chapitre, M. de Courcy traite du *fret*, dont la seule définition donne matière à de fréquents litiges ; viennent ensuite le chapitre des *abordages*, celui des *avaries communes*, puis celui des *choses qui peuvent être assurées*.

Les choses qui peuvent être assurées ! Il semble que l'on puisse faire assurer tout ce qu'un assureur accepte de garantir moyennant une prime et des conditions déterminées d'un commun accord, toute suspicion de fraude de la part de l'assuré étant d'ailleurs écartée ? — En 1872, une société de Dieppe n'ayant pas les res-

sources nécessaires pour acheter un remorqueur, destiné à un service d'intérêt public, s'adresse à la Chambre de Commerce, qui lui consent une avance de quinze mille francs, laquelle est effectivement employée à l'achat d'un bateau. Désireuse de rentrer dans ses avances, quoi qu'il pût survenir, la Chambre de Commerce exige que les emprunteurs fassent assurer sa créance, et le risque est souscrit par une compagnie d'assurances maritimes, moyennant une prime annuelle de quatre pour cent, soit de six cents francs. La prime étant encaissée, le navire se perd. Les assureurs vont payer sans doute ? Non pas ; il leur vient un scrupule qu'ils soumettent au Tribunal de Commerce du Havre, lequel les invite à s'exécuter. Le scrupule persiste ; on le porte devant la Cour d'appel de Rouen, qui confirme le jugement du Havre. Or les gens scrupuleux sont, comme on sait, difficilement persuasibles ; nos assureurs iront donc en Cassation. Ils y vont, en effet, et là ils trouvent enfin ce qu'ils cherchaient ; la Cour décide que la créance de la Chambre de Commerce de Dieppe, « n'étant pas exposée aux risques de la navigation, n'a pu devenir l'objet d'une assurance maritime, et que la police souscrite est entachée de nullité. » C'est très-bien ; mais se représente-t-on la Chambre de Commerce de Dieppe venant, au bout de cinq ans écoulés sans sinistre, réclamer aux assureurs les trois mille francs de primes qu'elle aurait payés, sous prétexte que sa police était entachée de nullité ? — Donc, assurés, prenez vos précautions ; sachez d'ailleurs que M. de Courcy ne gagnera pas de procès de ce genre, soit dit sans offenser ceux qui les gagnent.

Les deux derniers chapitres traitent du *Vice propre de la chose* et de la *double assurance*. Tout l'ouvrage, on doit le dire, est écrit par un assureur aimant un métier qu'il honore, et préférant les satisfactions de la conscience à des encaissements de dividendes. Ce n'est pas, du reste, que les dividendes fassent défaut à une compagnie si loyalement administrée ; mais tout homme qui aura lu le livre de M. de Courcy sera convaincu que l'auteur n'aura point recours à de savantes subtilités, à des obscurités du Code, à des textes à double entente, pour se dégager d'une obligation par lui acceptée. Un souffle d'honnêteté anime cet ouvrage, et M. de Courcy, qui pouvait choisir ses exemples, en a choisi un grand nombre qui tendent à démontrer la nécessité d'une révision de nos lois dans un sens favorable aux assurés.

En terminant cet insuffisant compte rendu, je citerai moi-même un de ces exemples. L'auteur signale les inconvénients de la diversité des juridictions. Un navire français, l'*Iris*, fut affrété pendant la guerre de Crimée par l'administration de la Marine ; l'armateur fit couvrir les risques de mer par une compagnie d'assurances de Rouen ; l'administration le garantit contre les risques de guerre ; il pouvait donc dormir tranquille. Or le navire, étant à l'ancre devant Kamiesch, fut arraché de son mouillage par un ouragan, et poussé sous le feu des forts de Sébastopol, qui le coulèrent à coups de canon. La destruction fut complète. L'armateur réclame aux assureurs la valeur de son navire. La Cour de Rouen jugeant, avec raison, je crois, que la perte était la conséquence d'un fait de guerre, décharge les assureurs. Fort de cet arrêt, l'armateur s'adresse alors à l'Administration ; mais celle-ci refuse de s'exécuter, et le Conseil d'État juge que le navire a péri par une fortune de mer. L'armateur a perdu son navire et ses deux procès, et, comme le dit M. de Courcy, il dut être convaincu, par la vertu de deux décisions souveraines, que son navire, qui était coulé au fond de la mer Noire, n'avait péri, ni par une fortune de mer, ni par une fortune de guerre. — Vraiment il y a bien quelques modifications à apporter à des institutions qui se combinent de manière à donner de pareilles solutions !

AUGUSTE FOULON.

SARAH OU LA SUIVANTE DE LA MARQUISE, épisode du temps de la Ligue, par M. Robert de Montfournier. — Paris, librairie Saint-Joseph, Tolra, éditeur, rue de Rennes, 112.

Voici un nom nouveau dans la presse et un essai de nouvelle historique qui promet beaucoup.

Nous disons un *essai*, parce qu'il y a encore une certaine inexpérience dans la conduite du récit. Le sujet est intéressant et dramatique, on ne peut plus moral (le côté religieux est surtout bien rendu) ; il ne manque point d'originalité ; l'exposition en est heureuse. Il y a là une vue de château moyen âge et des scènes d'intérieur parfaitement comprises, pleines de couleur locale et de grâce naïve ; il y a là des personnages qui vivent et se meuvent sans artifice. Le livre s'annonce bien dès les premiers chapitres ; mais

après une entrée en matière assez longue, quoique bien conçue, la suite du récit n'est pas proportionnée au début. Les événements se précipitent et ne sont plus assez préparés ; on sent je ne sais quelles lacunes. Les choses vont trop vite à notre gré.

Ainsi nous avons eu à peine le temps de nous intéresser au mystérieux et sympathique chevalier messire Tristan de Hautmont, qu'il disparaît dans un guet-apens sans avoir joué la moitié de son rôle, et au moment où nous nous attendons à quelque romanesque épisode à la Walter Scott. Vers la fin du volume, il y a un affreux massacre qui vous laisse froid, parce qu'il est trop imprévu. Vous n'êtes pas inquiet sur leur sort, vous venez de les voir pleins de vie, il n'y a qu'un instant, vous ne les avez pas quittés, pour ainsi dire, et les personnages sont morts ; la transition manque entièrement. D'autres invraisemblances tiennent en partie à ce défaut de composition.

Nous ne nous arrêterions pas à des critiques peut-être sévères si nous avions devant nous un de ces auteurs pâles et médiocres qui vous ont donné ce qu'ils peuvent et auxquels vous n'avez pas le droit de demander davantage ; mais ce n'est point le cas. L'auteur de cette nouvelle a un talent qui doit réussir et faire mieux. Avec une imagination si bien douée et une plume qui sait peindre si vivement les choses, un premier essai comme *Sarah* est seulement une promesse. Nous espérons que l'auteur la tiendra et que dans le prochain volume nous trouverons beaucoup plus à louer et beaucoup moins à critiquer.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Nous recommandons tout spécialement SAINTE-ANNE D'AURAY. *Histoire complète du pèlerinage*, par M. l'abbé Max. Nicol, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne.

C'est un magnifique volume grand in-8°, illustré de vignettes et de planches hors texte, sur papier teinté. Il se vend au profit de l'Œuvre de Sainte-Anne, broché, couverture en chromolithographie, *franco*, 10 fr. ; relié, tranches dorées, *franco*, 15 fr. S'adresser à l'Administration du Pèlerinage, ou à Paris, chez Victor Palmé, à Nantes, chez Mazeau et Libaros.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'allocution de M. Arthur de la Borderie à la Société des Bibliophiles bretons. — Séance annuelle de la Société académique de Nantes. — Lettre d'un artiste célèbre. — Le diplôme de l'Exposition universelle. — Les bureaux de trois de nos Sociétés savantes. — M. Le Lasseur de Ranzay, lauréat de Toulouse et de Lille. — Une messe en musique à Saint-Nicolas de Nantes. — Inauguration du chemin de fer de Châteaubriant.

Dans notre dernière chronique, nous avons brièvement analysé les paroles prononcées par M. Arthur de la Borderie, président de la Société des Bibliophiles bretons, dans l'assemblée générale du 31 octobre. Nous pensons que l'on aimera à connaître le texte même de cette allocution; le voici :

« Messieurs,

» Le 12 juillet dernier, la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne* résolut de tenir à Savenay, pendant le Congrès de l'Association bretonne, une séance générale, où serait nommé son bureau définitif.

» Cette décision a reçu son exécution le 5 septembre.

» Appelé dans cette circonstance à l'honneur de présider votre Société, le premier besoin que j'éprouve, le premier devoir qui s'impose à moi en prenant possession de la présidence, est de vous témoigner toute ma gratitude pour votre extrême bienveillance.

» En venant me chercher, moi indigne, hors de la grande cité qui a eu, dans la fondation de notre Société, le mérite de l'initiative et la part principale, vous avez voulu montrer, Messieurs, que vous entendez fonder une œuvre non-seulement nantaise mais bretonne, et appeler à vous le concours de tous ceux qui aiment la Bretagne, ses monuments, son histoire, sa littérature, son honneur dans le présent et dans le passé.

» Votre appel, Messieurs, ne s'est pas perdu dans le vide. Bien des voix y ont fait écho, la liste de ceux qui y répondent s'accroît chaque jour, vous allez en avoir la preuve tout à l'heure. Et cette liste est loin d'être close.

» Dès aujourd'hui, nous pouvons vous l'affirmer, l'œuvre que vous avez voulue est fondée, son avenir — grâce à vous — est assuré. Nous pouvons, nous devons même nous occuper de lui tracer un plan, un cadre, qui détermine nettement sa mission.

» Cette mission, c'est de mettre ou remettre en lumière les traits caractéristiques de la Bretagne dans son existence intellectuelle, ses gloires, ses curiosités historiques et littéraires, dont beaucoup sont oubliées ou tout à fait inconnues, enfouies dans la poudre des bibliothèques et des archives. C'est de relever et de maintenir dans notre province les grandes et saines traditions de l'art intellectuel par excellence, véhicule incomparable de la pensée, de la science et de la poésie, l'art typographique.

» Voyez les provinces qui nous entourent, le Poitou, la Normandie, la Guienne. Elles ont toutes leurs sociétés de Bibliophiles, leurs sociétés d'histoire provinciale, qui réimpriment leurs anciens auteurs, leurs vieux et curieux poètes devenus introuvables, ou qui publient leurs cartulaires et leurs chroniques inédites. En Bretagne, jusqu'à présent, rien de semblable.

» Et pourtant nous avons eu jadis d'admirables bibliophiles, en tête desquels se place dès le XVI^e siècle l'illustre d'Argentré, grand juriconsulte, grand historien, qui trouva, pour sa bibliothèque, cette devise de l'art typographique, admirable de concision et de justesse : *AAMHEITE KAHETE. Il éclaire et il brûle!*

» Dans la publication des documents historiques inédits, nous avons pris, nous Bretons, au dernier siècle, une avance considérable sur tous nos voisins par la double et savante *Histoire de Bretagne* de nos Bénédictins.

» Rappelons-nous ces exemples, suivons ces nobles traces et pour regagner le temps perdu travaillons : *Laboremus!*

» Marchons en avant, Messieurs, unis dans l'amour supérieur des sciences et des lettres, glorieuses nourrices de l'humanité; unis aussi dans un autre amour, celui de la patrie, de la patrie bretonne et française! Et quand nous en serons à choisir notre devise, n'en prenons point d'autre que celle de ce vieux héros breton du IX^e siècle, qui, luttant intrépidement, bien que sans espoir, contre l'oppresser étranger, criait : « Quoi qu'il arrive, pour la défense du pays, pour l'honneur de la patrie, je combattrai jusqu'au bout ! »

« *Pro patrie laude proque salute soli!* »

— Le dimanche 25 novembre, la Société académique de Nantes a tenu sa séance annuelle dans la salle du Cercle des Beaux-Arts, sous la prési-

dence de M. C. Merland, qui a prononcé sur *le travail* un discours aussi bien pensé que bien écrit. « Si Dieu, a-t-il dit en débutant, a imposé le travail à l'homme en expiation de sa première faute, ce châtement, pour ceux qui ont su l'accepter, est devenu la plus douce des récompenses. » Nous n'avons, par malheur, pas assez d'espace pour analyser cette remarquable étude, mais il est un passage que nous tenons à reproduire.

« Je laisse la parole, a dit M. Merland, à un jeune homme de vingt ans, qui n'avait encore reçu que l'enseignement de l'école primaire, lorsque, de l'école de peinture de Rome, dont il était l'élève le plus distingué, il donnait à son jeune frère de si bons conseils dans la lettre tout intime qu'il écrivait à son père, honnête artisan de la Vendée...

« —... Nous vivons pour être heureux, en définitive; il faut donc que la raison choisisse les droits chemins. Pour moi, c'est une conviction, l'homme le plus heureux sur terre, c'est celui qui a le cœur pur, l'esprit cultivé, une bonne tête et des bras pour gagner sa vie. L'on ne dépend plus de personne, lorsque tout le monde a besoin de vous. Ainsi est l'ouvrier. Qu'importe les révolutions et les bouleversements; il faut toujours des maisons, des souliers, des chapeaux, etc.; et l'on se passe fort bien de tableaux. Je veux donc qu'Ambroise apprenne un état manuel, je veux qu'il soit menuisier; c'est un état intéressant; on dessine tous les jours, un ouvrier intelligent a, avec le rabot, toutes les routes ouvertes vers l'art. Avec cette profession, on vit partout, et, dût-on la laisser pour devenir artiste, on a toujours cette ressource et la vie assurée.

« Si vous habitiez une grande ville, et qu'il y eût à choisir dans les métiers, peut-être aurais-je donné la préférence à la ciselure. Mais vous êtes à Napoléon, et le seul état qui me convienne pour Ambroise, c'est celui de menuisier ébéniste. Je voudrais aussi ne commencer que lorsque Ambroise aura quinze ou seize ans; deux ans, c'est assez pour apprendre un métier, et alors, sûr de lui-même, de ses ressources, de sa vie, je l'emmène à Paris, à mon retour; là nous serons ensemble, et je réponds du reste. Qu'Ambroise continue donc jusqu'à cette époque ses études; qu'il laisse de côté l'architecture, qu'il ne peut comprendre, et qu'il dessine, comme je le faisais. Mais voilà l'objection à laquelle vous vous arrêterez peut-être, et comme elle m'est venue souvent à la pensée, je ne veux pas manquer de vous en parler: faut-il le faire aller au collège jusqu'à seize ans? N'est-ce pas en faire une espèce de Monsieur, un demi-bourgeois manqué; lui donner des espérances et de sottes ambitions pour le faire descendre plus tard à l'atelier de menuisier, lui donner le rabot, qu'il prendra à contre-cœur, avec mépris peut-être, en se souvenant d'un tel qui est à Saint-Gyr, ou d'un autre qui est devenu bachelier, étudiant, etc.? Oui, c'est là l'écueil; mais pour un imbécile! Je connais assez mon

Ambroise pour savoir que ce n'est pas à redouter pour lui; il n'aura pas d'envie, si ce n'est celle de faire bien, pas d'autre orgueil que de valoir, comme homme, le premier venu; il saura, à cet âge, que la vraie supériorité ne consiste que dans le cœur et la raison. Un homme est coupable de ne pas faire tous ses efforts pour s'instruire, et la bonne instruction, même la plus étendue, ne gêne pas pour tenir un outil. Qu'il dessine donc comme s'il devait devenir peintre, et qu'il manie le rabot comme un brave ouvrier; un mauvais peintre est une calamité, et un menuisier, même médiocre, est utile.

« Alors, avec ces bons commencements, instruction, raison droite, bon cœur, des bras habiles au métier et au crayon, nous ne serons pas embarrassés et nous ferons notre chemin ensemble. »

« Ils l'ont fait l'un et l'autre au delà de tout ce qu'on pouvait attendre. — L'esprit précoce qui écrivait ces lignes est aujourd'hui une des gloires de la France; il est membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur; ses toiles enrichissent notre musée de peinture; vous le connaissez tous: il s'appelle Paul Baudry. Quant à Ambroise, il n'a pas à se repentir de n'avoir pas suivi complètement les conseils de son frère. Après avoir manié le rabot, il a agrandi le champ de ses études; aujourd'hui il est un des premiers architectes de l'Europe. Si, au concours général ouvert il y a huit ans pour la construction d'un hôtel-de-ville à Vienne, il n'est arrivé qu'au second rang, c'est que, mus par un sentiment national facile à comprendre, les juges de ce concours en voulurent donner l'honneur à un Allemand. Dans ce moment, il est l'architecte du vice-roi d'Égypte, pour lequel il édifie de somptueux palais. Disons, enfin, que les deux frères sont de grands cœurs et de généreuses natures. »

(Nous ajouterons, entre parenthèse, que notre compatriote Paul Baudry a été chargé de dessiner le modèle du diplôme de l'exposition universelle qui va s'ouvrir dans quelques mois. Ce travail est terminé et actuellement livré au graveur. Nous l'étudierons, dès qu'il nous aura été donné de le voir.)

La Société académique a décerné à M. le baron de Wismes une médaille d'argent pour deux brochures: *Le Tumulus des trois squelettes de Pornic*, et *Un portrait de Molière en Bretagne, étude sur quelques comédiens, farceurs et bouffons français et italiens, au XVII^e siècle*; (cette dernière a été publiée dans la *Revue*); — à M. Paul Chachereau, chimiste adjoint à la Douane de Nantes, une médaille de bronze, pour son *Étude comparée sur le raffinage français et le raffinage anglais*; — à M. Achille Millien une médaille de bronze, pour une pièce de vers intitulée: *Heureux loisirs*; — à M. Furret, architecte, une mention honorable, pour son travail sur le *mode d'aménagement et d'utilisation des égouts de Nantes*.

— Le bureau de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, élu pour trois ans, est composé de : MM. le baron de Wismes, président; de la Laurencie, vice-président, H. Lemeignen, vice-président; Pitre de Lisle, secrétaire du Comité; A. de Surgères, secrétaire adjoint; L. Petit, trésorier; Soulard, archiviste.

— Le bureau de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, élu le 13 novembre, est ainsi composé : Président, M. Arthur de la Borderie; vice-président, M. Paul de la Bigne Villeneuve; secrétaire, M. Philippe-Lavallée; trésorier, M. du Breil Le Breton; bibliothécaire, M. L. Decombe. — *Commission de publication* : MM. André, Ropartz, Guillotin de Corson, Pinczon du Sel, abbé Hamard.

— Voici les noms des dignitaires de la Société académique de Nantes pour 1878 : MM. Abadie, président; Biou, vice-président; Méniér, secrétaire général; Teillais, secrétaire adjoint; Doucin, trésorier; Dclamare, bibliothécaire; Prével, bibliothécaire adjoint.

— M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit à l'Université libre d'Angers, terminait ainsi son rapport sur les derniers concours :

« Quel esprit de bonne foi pourrait aujourd'hui dire ou laisser dire que l'Église aime les ténèbres, et ne sait régner que sur des intelligences amoindries? Encore un peu de temps, et pour toujours justice sera faite de ces calomnies contre lesquelles proteste tout le passé de la France.

» La France! Messieurs, je sais bien qu'on nous méconnaît le droit de prononcer son nom, qu'on nous accuse de ne pas l'aimer : et cependant c'est, en même temps que l'amour de l'Église, le désir d'être utiles à notre pays qui de toutes les provinces nous a réunis autour de votre vaillant évêque. Mais puisque je vous parle des succès de nos étudiants, laissez-moi remercier l'un d'entre eux, M. Le Lasseur de Ranzay, de si bien répondre à toutes les accusations. Le comité catholique de Lille vient de l'acclamer; mieux que tous les autres, et ils étaient quarante, il a dit les grandeurs et les tristesses de l'immortel Pie IX. Et, il n'y a pas un an, l'Académie des Jeux Floraux lui décernait le prix du Poème, pour ses beaux vers consacrés à la gloire de la *Surveillante* et du Breton du Couëdic. Écoutez ceux-ci :

• Voici que le vaisseau se rapproche, et déploie
Comme un brillant défi son pavillon de soie,
Sur un fond écarlate étalant au regard
La croix noire à côté du royal léopard.
L'Anglais! l'Anglais! Ce cri de toutes les poitrines
S'échappe, et fuit porté par les brises marines.

L'équipage joyeux se presse sur le pont
Et le hurra de guerre à leurs vivats répond.
Debout! debout! voici le moment de la danse,
Le flot désordonné marquera la cadence,
Et, témoins orageux de ces rudes combats,
Les tonnerres là-haut feront le branle-bas. »

« Cette poésie fière et belliqueuse est bien française, n'est-ce pas? et pour chanter Pie IX et l'Église, le poète n'a pas étouffé dans son âme l'inspiration sacrée du patriotisme. »

Nous applaudissons d'autant plus volontiers aux succès de M. Le Lasseur de Ranzay qu'il est enfant de notre ville de Nantes. Son poème de la *Surveillante*, dédié à son oncle, notre honorable compatriote, M. Charles du Couëdic de Kergoaler, comme celui de la *Porta Pia*, couronné à Lille, nous permettent de dire qu'un poète catholique nous est né.

— « Une œuvre musicale religieuse à grand orchestre, exécutée en province, et surtout à Nantes, est chose rare; mais, ajoute la *Semaine religieuse*, lorsque l'auteur est un de nos concitoyens, ce fait prend les proportions d'un véritable événement. — Le mois de juin dernier devait ramener la date du cinquantième anniversaire sacerdotal de notre évêque si regretté, Mgr Fournier, de pieuse mémoire. A cette occasion, Nantes se disposait à offrir à l'un de ses plus illustres enfants, devenu son premier pasteur, une fête digne de lui. M. E. Legrand, organiste de la cathédrale, se chargea spontanément de remplir une partie du programme projeté, en composant, pour cette circonstance, une messe solennelle avec accompagnement d'orchestre. Tout le monde sait comment ces préparatifs de joie furent inopinément changés en préliminaires de deuil, et la cruelle déception que la mort réservait à ceux qui voulaient couronner, par de brillantes et magnifiques ovations, les cinquante années de prêtrise de ce vieillard, toujours jeune par le cœur et par une infatigable activité, qui entreprenait, à l'âge où d'autres se reposent, des labeurs capables d'effrayer les plus robustes. Le cercueil de notre bien-aimé pontife se ferma sur ces souvenirs, et l'œuvre de M. Legrand ne put servir à sa destination première.

» La fête patronale de la belle paroisse de Saint-Nicolas, dont l'église monumentale garde avec une jalousie filiale le tombeau du pasteur qui l'a édiflée, fournit l'occasion de retirer du portefeuille cette production musicale. »

Le dimanche 9 décembre, la vaste église de Saint-Nicolas était devenue trop étroite pour la foule qui s'y pressait. Une masse imposante de plus de deux cents exécutants a brillamment interprété l'œuvre nouvelle.

« Le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* se suivirent, réalisant l'un après l'autre toutes les surprises musicales auxquelles on s'attendait déjà. Les beautés d'inspiration, les effets d'orchestre heureusement et sobrement ménagés, le cachet religieux imprimé à l'ensemble de la messe, permettent aujourd'hui de lui donner le nom de chef-d'œuvre, que de très-légères imperfections de détail ou d'exécution ne sauraient désormais lui enlever. La plupart des ouvrages de ce genre ont une partie saillante, un morceau préféré, caressé davantage par l'auteur, qui le soigne aux dépens du reste. Ici tout est digne, chaque fragment est traité avec le même goût, le même culte de l'art qui aime à *faire grand* quand il s'agit de louer Dieu...

» En résumé, la fête patronale de Saint-Nicolas a reçu de l'exécution de la splendide messe de M. Legrand, une solennité inaccoutumée qui fera époque dans les annales de la paroisse et dans les souvenirs agréables de notre cité. »

— L'inauguration des lignes de Nantes à Châteaubriant et de Châteaubriant à Segré aura lieu le dimanche 23 décembre. C'est trop tard pour que nous en parlions aujourd'hui. Nous renvoyons donc au mois prochain la relation de cette fête, que Châteaubriant, nous dit-on, tient à rendre aussi brillante que possible.

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATUM. — A la page 409, ligne 21, de la dernière chronique, il s'est glissé une faute d'impression que nous tenons à rectifier. Au lieu de : *les misères*, lisez : *la mission de l'épiscopat*.

Dans notre livraison de janvier 1878, M. Arthur de la Borderie commencera à publier la *Correspondance inédite des Bénédictins bretons*, auteurs de l'*Histoire de Bretagne*. Cette correspondance, aussi curieuse qu'inconnue, comprend une grande quantité de lettres de dom Maur Audren de Kerdrel, de dom Le Gallois, de dom Lobineau, de dom Brient, et aussi de divers savants et curieux avec qui ils étaient en relations suivies, entre autres de M. de Gaignières.

Nous y joindrons plusieurs pièces intéressantes, extraites des registres et des archives des États de Bretagne, où l'on trouvera des détails neufs et piquants sur le concours donné aux Bénédictins par les représentants de notre province. — L'éditeur ajoutera à ces documents et à ces lettres tous les éclaircissements nécessaires pour en faire comprendre tout l'intérêt. (*Note de la Rédaction.*)

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-DEUXIÈME

ANNÉE 1877. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET.

Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français (fin), par M. Jules de la Gournerie, de l'Institut.....	5
Romanciers bretons. — Paul Féval, par M. Edmond Biré.....	32
Une page de la marine militaire du port de Nantes (suite), par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.....	42
Nos artistes au salon de 1877, par M. Lucien Dubois.....	51
Une Préface, par M. Pol de Courcy.....	63
Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. Jules d'Herbauges.....	73
Notices et comptes rendus. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée : II. <i>Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord</i> , par M. L. de Kerpenic. — <i>Les deux Cousines</i> , de M. Lucien Darville, par M. le vicomte Edouard de Kersabiec. — M ^{me} la comtesse Arthur de Bouillé, par M. E. de la G. — <i>Le Monde judiciaire de France en 1877</i> , publié sous la direction de M. Gaston Gauja..	84
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	86
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	88

AOUT.

Oraison funèbre de M ^r Fournier, évêque de Nantes, par M ^r Freppel, évêque d'Angers.....	89
Un Vendéen, documents historiques, par M. Edmond Stofflet.....	107
Une page de la marine militaire du port de Nantes (fin), par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.....	117
Les petites Écoles avant la Révolution dans la province de Bretagne, par M. l'abbé Piéderrière.....	131
Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. Jules d'Herbauges.....	139
Notices et comptes rendus. — <i>Feuilles mortes</i> , de M. Victor Bernard, par M. Hippolyte Le Gouvello. — <i>Essai sur l'assistance publique</i> , de M. B. Pocquet, par M. S. Ropartz.....	147

Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i> . — Consécration de la basilique de Sainte-Anne, par M. l'abbé <i>Max. Nicol</i> . — M. le comte Édouard de Monti de Rezé, par M. <i>E. de la G.</i>	158
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	168

SEPTEMBRE.

Olivier Maillard, par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	169
Un Vendéen, documents historiques (fin), par M. <i>Edmond Stofflet</i>	176
Un livre de controverse contre les calvinistes, par M. <i>S. Ropartz</i>	194
Poésie. — <i>Semper fidelis</i> , par M. <i>Émile Grimaud</i>	204
La chevalerie du duché de Bretagne, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	206
Les petites Écoles en Bretagne avant la Révolution, (suite), par M. l'abbé <i>Piéderrière</i>	215
Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. <i>Jules d'Herbauges</i>	225
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	233
Mélanges. — Un tableau à Sainte-Anne, par M. <i>Hippolyte Le Gouvello</i> . — Deux lettres de M. le comte de Chambord. — M. de Sallier-Dupin, par M. <i>E. de la G.</i> — La Société des Bibliophiles bretons, par M. <i>A. de Granges de Surgères</i>	242
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	248

OCTOBRE.

Lettre pastorale de M ^r l'évêque de Nantes, à l'occasion de son entrée dans son diocèse.....	249
La seigneurie de Créhéren, en Plouvara (Côtes-du-Nord), par M. <i>J. Geslin de Bourgogne</i>	264
Poésie. — La Chanson de fête des petits pères, par M. <i>Émile Ernauld</i>	273
La petite Patrie, par M. <i>Victor de Laprade</i> , de l'Académie française.....	276
Histoires d'autrefois. — Premier dizain: <i>Histoires extraordinaires</i> (suite), traduites par M. <i>Jean Kermalo</i>	280
Les petites Écoles en Bretagne avant la Révolution (fin), par M. l'abbé <i>Piéderrière</i>	289
Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. <i>Jules d'Herbauges</i>	301
Notices et comptes rendus. — La paroisse de Sévérac aux XVII ^e et XVIII ^e siècles, de M. <i>Hippolyte Le Gouvello</i> , par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> . — Œuvres de Berryer. Plaidoyers, tome III, par M. <i>Edmond Biré</i> . — Fouilles faites à Carnac (Morbihan), de M. <i>James Miln</i> , par M. <i>René Kerviler</i> . — Le R. P. de Ponlevoy, du R. P. A. de Gabriac, par <i>D. F. P.</i> — Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine, de M. <i>E. Chevalier</i> , par M. <i>S. de la Nicollière-Teijeiro</i> . — Revue	

des publications savantes de Bretagne et de Vendée. Le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, par M. <i>L. de Kerpenic</i> . — Une nouvelle histoire des guerres de la Vendée. — Nécrologie: M. <i>J. Geslin de Bourgogne</i>	309
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	333
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	336

NOVEMBRE.

Sainte-Anne et la Bretagne, par M. l'abbé <i>Max. Nicol</i>	337
François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc (1615-1625), par M. <i>S. Ropartz</i>	351
Louise Amaury, nouvelle (fin), par M. <i>Jules d'Herbauges</i>	369
Poésie. — Sœur Simplicie, par M. <i>Émile Grimaud</i>	381
Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves, par M. <i>Félix du Bois Saint-Séverin</i>	385
A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, par M. <i>Lucien Dubois</i>	393
Notices et comptes rendus. — La journée des barricades et la Ligue à Rennes, de M. <i>S. Ropartz</i> , par M. <i>Léon Maître</i> . — Les deux Frères martyrs ou les Enfants Nantais, drame-mystère, d'un Frère des Écoles chrétiennes, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> . — La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne.....	401
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	409
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	416

DÉCEMBRE.

Les Livres d'étrennes, par M. <i>Lucien Dubois</i>	417
La prise de possession du duché de Retz, en 1780, par M. <i>Ch. de Sourdeval</i>	436
Le bois de la Coudraye, proverbe, par M. <i>Alfred de Courcy</i>	440
Le Moulin; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, par M. <i>Prosper Blanchemain</i>	459
Saint Paulin de Nole, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	461
Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves (fin), par M. <i>Félix du Bois Saint-Séverin</i>	467
Notices et comptes rendus. — Essai sur l'esprit public dans l'histoire, de M. le V ^e Ph. d'Ussel, par M. <i>René Kerviler</i> . — Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de M. Ed. Corroyer, par M. <i>L. de Kerpenic</i> . — Questions de droit maritime, de M. <i>Alfred de Courcy</i> , par M. <i>Auguste Foulon</i> . — Sarah, ou la suivante de la Marquise, de M. de Montfournier, par M. <i>Hippolyte Le Gouvello</i>	476
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	486

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Oraison funèbre de M^r Fournier, évêque de Nantes, par M^r Freppel, évêque d'Angers, 89-106. — Consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray, par M. l'abbé Max. Nicol, 160-165. — Lettre pastorale de M^r Le Coq, évêque de Nantes, à l'occasion de son entrée dans son diocèse, 249-263. — Sainte-Anne et la Bretagne, par M. l'abbé Max. Nicol, 337-350. — Saint Paulin de Nole, par M. Eugène de la Gournerie, 461-466.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Une page de la marine militaire du port de Nantes (suite), par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 42-50, 117-130. — Une Préface, par M. Pol de Courcy, 63-72. — Un Vendéen, par M. Edmond Stofflet, 107-116, 176-193. — Les petites Ecoles avant la Révolution dans la province de Bretagne, par M. l'abbé Péderrière, 131-138, 215-224, 289-300. — La chevalerie du duché de Bretagne, par M. Eugène de la Gournerie, 206-214. — La seigneurie de Créhéren en Plouvara (Côtes-du-Nord), par M. J. Geslin de Bourgogne, 264-272. — Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves, par M. Félix du Bois Saint-Séverin, 385-392, 467-475. — La prise de possession du duché de Retz en 1780, par M. Ch. de Sourdeval, 436-439.

BIOGRAPHIE. — M^{me} la comtesse Arthur de Bouillé, 84-85; M. le comte Édouard de Monti de Rezé, 165-168; M. de Sallier-Dupin, 245-246, par M. E. de la G. — M. J. Geslin de Bourgogne, 331-332. — M. Théophile Bidard de la Noë, 412-413. — M. Glais-Bizoin, 413. — M^{lle} Caroline de la Villéon, 414.

ARCHÉOLOGIE. — Fouilles faites à Carnac (Morbihan), de M. James Miln, par M. René Kerviler, 319-321.

CRITIQUE HISTORIQUE. — Essai sur l'assistance publique, de M. B. Pocquet, par M. S. Ropartz, 149-157. — La paroisse de Sévécac aux XVII^e et XVIII^e siècles, de M. Hippolyte Le Gouvello, par M. Eugène de la Gournerie, 309-315. — Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine, de M. E. Chevalier, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 323-324. — Une nouvelle histoire des guerres de la Vendée, 329-331. — La journée des barricades et la Ligue à Rennes, de M. S. Ropartz, par M. Léon Maître, 401-403. — Essai sur l'esprit public dans l'histoire, de

TABLE DES ARTICLES PAR ORDRE DE MATIÈRES.

497

M. le V^e Ph. d'Ussel, par M. René Kerviler, 476-478. — Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de M. Ed. Corroyer, par M. L. de Kerpenic, 478-480. — Questions de droit maritime, de M. Alfred de Courcy, par M. Auguste Foulon, 480-482.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. Louis de Kerjean, de juillet, 86-87; — d'août, 158-167; — de septembre, 233-241; — d'octobre 333-335; — de novembre, 409-415; de décembre, 486-492.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Louise Amaury (suite), par M. Jules d'Herbauges, 73-83, 139-146, 225-233, 301-309, 369-380. — Histoires d'autrefois. Premier dizain: Histoires extraordinaires (suite), traduites par M. Jean Kermalo, 280-288. — Le bois de la Coudraye, proverbe, par M. Alfred de Courcy, 440-468.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Romanciers bretons: Paul Féval, par M. Edmond Biré, 32-41. — Olivier Maillard, par M. Arthur de la Borderie, 169-175. — Un livre de controverse contre les calvinistes, par M. S. Ropartz, 194-203. — François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc (1615-1625), par M. S. Ropartz, 351-368. — A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, par M. Lucien Dubois, 393-400. — Les livres d'étrennes, par M. Lucien Dubois, 417-435.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — Les deux Cousines, de M. Lucien Darville, par M. le V^e Edouard de Kersabiec, 83-84. — Feuilles mortes, de M. Victor Bernard, par M. Hippolyte Le Gouvello, 147-149. — Œuvres de Beryer: Plaidoyers, T. III, par M. Edmond Biré, 316-318. — Le R. P. de Ponlevoy, du R. P. A. de Gabriac, par D. F. P., 321-322. — Les deux Frères martyrs ou les Enfants nantais, drame-mystère, d'un Frère des Ecoles chrétiennes, par M. Eugène de la Gournerie, 403-408. — Sarah, ou la Suivante de la Marquise, de M. de Montfournier, par M. Hippolyte Le Gouvello, 484-485.

POÉSIE. — Semper fidelis, par M. Emile Grimaud, 204-205. — La chanson de fête des petits pères, par M. Emile Ernault, 273-275. — La petite Patrie, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, 276-279. — Sœur Simplicie, par M. Emile Grimaud, 381-384. — Le Moulin; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, par M. Prosper Blanchemain, 459-460.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français (fin), par M. Jules de la Gournerie, de l'Institut, 5-31. — Nos artistes au salon de 1877, par M. Lucien Dubois, 51-62. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée (suite), par M. L. de Kerpenic, 82-83, 324-329. — Un tableau à Sainte-Anne d'Auray, par M. Hippolyte Le Gouvello, 242-244. — La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 246-248, par M. de Granges de Surgères, 408.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 168, 248, 336, 416.

TOME XLII (II DE LA 5^e SÉRIE).

33

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

- BIRÉ (Edmond). — Paul Féval, 32-41. — *Œuvres de Berryer : Plaidoyers*, t. III, 316-318.
- BLANCHEMAIN (Prosper). — Le Moulin; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, 459-460.
- DU BOIS SAINT-SÉVERIN (Félix). — Le vaisseau de guerre des Malouins aux Terres-Neuves, 385-392, 467-475.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — Olivier Maillard, 169-175.
- DE CHAMBORD (M^{re} le C^{te}). — Deux lettres, 244-245.
- M^{re} LE COQ, évêque de Nantes. — Lettre pastorale, à l'occasion de son entrée dans son diocèse, 249-263.
- DE COURCY (Alfred). — Le bois de la Coudraye, proverbe, 440-468.
- DE COURCY (Pol). — Une préface, 63-72.
- D. F. P. — Le R. P. de Ponlevoy, par le R. P. A. de Gabriac, 321-322.
- DUBOIS (Lucien). — Nos artistes au salon de 1877, 51-62. — A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, 363-400. — Les livres d'étréennes, 417-435.
- ERNAULT (Emile). — La chanson de fête des petits pâtres, 273-275.
- FOULON (Auguste). — *Questions de droit maritime*, par M. Alfred de Courcy, 480-482.
- M^{re} FREPPEL, évêque d'Angers. — Oraison funèbre de M^{re} Fournier, évêque de Nantes, 89-106.
- GESLIN DE BOURGOGNE (Jules). — La seigneurie de Gréhéren en Plouvara (Côtes-du-Nord), 264-272.
- DE LA GOURNERIE (Eugène). — M^{me} la comtesse Arthur de Bouillé, 84-85. — M. Le comte Edouard de Monti de Rezé, 165-168. — M. de Sallier-Dupin, 245-246. — La chevalerie du duché de Bretagne, 206-214. — *La paroisse de Sévérac aux XVII^e et XVIII^e siècles*, par M. Hippolyte Le Gouvello, 309-315. — *Les deux frères martyrs ou les Enfants nantais*, drame-mystère, par un Frère des Écoles chrétiennes, 403-408. — Saint Paulin de Nole, 461-466.
- DE LA GOURNERIE (Jules). — Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français (fin), 5-31.

TABLE DES ARTICLES PAR NOMS D'AUTEURS.

499

- LE GOUVELLO (Hippolyte). — *Feuilles mortes*, par M. Victor Bernard, 147-149. — Un tableau à Sainte-Anne d'Auray, 242-244. — *Sarah, ou la Suivante de la Marquise*, par M. de Montfournier, 484-485.
- DE GRANGES DE SURGÈRES (Anatole). — La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 246-248.
- GRIMAUD (Emile). — *Semper fidelis*, poésie, 204-205. — Sœur Simplice, poésie, 381-384.
- D'HERBAUGES (Jules). — Louise Amaury, nouvelle, 73-83, 139-146, 225-233, 301-309, 369-380.
- DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 68-87; — d'août, 158-167; — de septembre, 234-241; — d'octobre, 333-335; — de novembre 409-415; — de décembre, 486-492.
- KERMALO (Jean). — Histoires d'autrefois. — Premier dizain: — Histoires extraordinaires (suite), 280-288.
- DE KERSABIEC (V^{te} Edouard). — *Les deux Cousines*, par M. Lucien Darville, 83-84.
- KERVILER (René). — *Fouilles faites à Carnac (Morbihan)*, par M. James Miln, 319-321. — *Essai sur l'esprit public dans l'histoire*, par M. le V^{te} Ph. d'Ussel, 476-478.
- DE LAPRADE (Victor). — La petite Patrie, poésie, 276-279.
- LARVORRE DE KERPENIC. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée (suite), 82-83, 324-329. — *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, par M. Ed. Corroyer, 478-480.
- MAITRE (Léon). — *La journée des barricades et la Ligue à Rennes*, par M. S. Ropartz, 401-403.
- NICOL (Abbé Maximilien). — Consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray, 160-165. — Sainte Anne et la Bretagne, 337-350.
- DE LA NICOLLIÈRE-TELEIRO (Stéphane). — Une page de la marine militaire du port de Nantes (suite), 42-50, 117-130. — *Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine*, par M. E. Chevalier, 323-324.
- PIÉDERRIÈRE (Abbé). — Les petites écoles avant la Révolution dans la province de Bretagne, 131-138, 215-224, 289-300.
- S. ROPARTZ. — *Essai sur l'assistance publique*, par M. E. Pocquet, 149-157. — Un livre de controverse contre les calvinistes, 191-203. — François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc (1615-1625), 351-368.
- STOFFLET (Edmond). — Un Vendéen, 107-116, 176-193.
- DE SOURDEVAL (Ch.). — La prise de possession du duché de Retz en 1780, 436-439.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Conquête de Constantinople, par Geoffroy de Villehardouin, 393-400.

Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par M. Ed. Corroyer, 478-480.

Deux (les) Cousines, par M. Lucien Darville, 83-84.

Deux (les) frères martyrs ou les Enfants nantais, drame-mystère, par un Frère des Ecoles chrétiennes, 403-408.

Essai sur l'assistance publique, par M. B. Pocquet, 149-157.

Essai sur l'esprit public dans l'histoire, par M. le V^{te} Ph. d'Ussel, 476-478.

Feuilles mortes, par M. Victor Bernard, 147-149.

Fouilles faites à Carnac (Morbihan), par M. James Miln, 319-321.

Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine, par M. E. Chevalier, 323-324.

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale des pairs et des grands officiers de la couronne de France, par le P. Anselme, continuée par M. Pol de Courcy, 63-72.

Journée (la) des barricades et la Ligue à Rennes, par M. S. Ropartz, 401-403.

Livres d'étrennes pour 1878, 417-435.

Œuvres de Berryer : Plaidoyers, t. III, 316-318.

Œuvres de Paul Féval, 32-41.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard, publiées par M. Arthur de la Borderie, 169-175.

Paroisse (la) de Sévérac aux XVII^e et XVIII^e siècles, par M. Hippolyte Le Gouvello, 309-315.

Questions de droit maritime, par M. Alfred de Courcy, 480-482.

R. P. (le) de Ponlevoy, par le R. P. A. de Gabriac, 321-322.

Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne, t. I, par M. A. de Couffon de Kerdellech, 206-214.

Saint Paulin de Nole, par M. l'abbé Lagrange, 461-466.

Sarah, ou la Suivante de la Marquise, par M. de Montfournier, 484-485.

FIN DU TOME QUARANTE-DEUXIÈME.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes..	Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest....	LEFOURNIER.
A Paris....	DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.	A Lorient...	CHARLES.
	A. AUBRY, rue Séguier, 18.	A Fontenay.	FILLON.
A Rennes..	VERDIER.	A Luçon...	RENAUD.
	PLIHON.	A Vitré....	GUAYS.
	FOUGERAY.	A Morlaix..	LE LÉDAN.
	DENIEL.	A Lannion..	LE GOFFIC.
A Vannes..	GALLES.	A Dinan....	HUART.
A St-Brieuc.	PRUD'HOMME.	A Redon...	DUBOIS.
A Quimperlé.	TH. CLAIRET.	A St-Malo..	CONI.
		A Tréguier..	LE FLEM.
		A Fougères.	BREHIER.